

**DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DU CANTON DE
NEUCHÂTEL**

Le mercredi 12 décembre 2007 au Château de Colombier

Présidence: M. Vincent Genzoni
Vice-présidence: La pasteur Yvena Garraud-Thomas, dès son élection validée

Presse: **Chargée de l'information et de la communication:**
Mme Catherine Lüscher
L'Express et L'Impartial:
La Vie Protestante:

Députés à voix consultatives:
Armée du Salut:
Eglise catholique chrétienne:
Eglise catholique romaine:

37 députés sont présents, ainsi que 10 suppléants.

A 8h05, **le président** ouvre la 155^e session du Synode et passe la parole au pasteur Raoul Pagnamenta pour la prière.

Le président rappelle les modalités d'usage pour le déroulement de la session et invite les députés à réserver d'ores et déjà les dates des prochaines sessions du Synode prévues les **11 juin** et **10 décembre 2008**. Il demande s'il y a des modifications de l'ordre du jour.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, demande que la motion "Pagnamenta" soit traitée après le point 6 du rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat. Il en lit la teneur:

Le Synode demande au Conseil synodal de nommer une commission qui étudie les modalités d'une prise de décision du Synode par consensus, telle que pratiquée au Conseil Oecuménique des Eglises, en vue de l'inscrire dans le règlement général et de l'appliquer dans les cas où une décision risquerait sérieusement de compromettre l'unité et la paix de l'Eglise.

Cette motion n'a pas de sens si elle est traitée en séance de relevée, c'est pourquoi, en temps voulu la paroisse proposera de refuser l'entrée en matière du point 6 pour défendre cette motion et proposer cette manière de prendre les décisions en Eglise. Il est clair que si l'entrée en matière du point 6 est acceptée, il faudra voter les résolutions et cela rend inutile toute la mise en place du processus de cette motion. Il précise que le Synode reste bien évidemment libre d'accepter ou de refuser cette motion en temps voulu.

Le président précise que cette motion a le nombre de signatures requises, et est donc valable.

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 27 voix, contre 14 et 6 abstentions et a la teneur suivante:

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants.
2. Elections complémentaires :
 - a) Bureau du Synode (1 vice-président et 2 assesseurs ministre et laïc)
 - b) Conseil synodal (1 membre ministre et 2 membres laïcs)
 - c) Commission de consécration (1 membre laïc)
 - d) Synode missionnaire (1 député et 1 suppléant)
 - e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)
 - f) Organe de Contrôle des finances (1 membre)
3. Budget 2008:
 - Introduction du Conseil synodal.
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.
 - Budget 2008.
4. Rapport du Conseil synodal sur les Visions prospectives II, des choix concrets.

11h00 Culte au Temple de Colombier.

Installation de M. Pierre Borer, directeur du Centre social protestant et du pasteur Fabrice Demarle, responsable des ministères.

Prise de congé des diacres Anne-Christine Bercher et Danièle Huguenin et des pasteurs Antoine Borel, Pierre Burgat, Nicolas Cochand, Jeanne-Marie Diacon, Françoise Dorier, Werner Habegger, Martine Matthey, Béatrice Perregaux Allisson, Christian Reichen et Rémy Wuillemin

12h00 Apéritif offert par la commune de Colombier

12h30 Repas

14h00 Reprise des débats

5. Rapport du Conseil synodal sur le réaménagement de la position institutionnelle du Centre social protestant (CSP) dans l'EREN.
6. Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat
7. Motion "Pagnamenta"
8. Rapport du Conseil synodal sur les vocations
9. Rapport du Conseil synodal sur la consécration
10. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants.

Le président cite les personnes qui ont été élues par leurs assemblées de paroisses:

Mme Xénia Guillaume, députée suppléante laïque, paroisse de La Côte

Le pasteur Daniel Mabongo, député suppléant ministre, paroisse de La Côte

La pasteure Diane Friedli, députée suppléante ministre, paroisse du Joran.

Le président procède au vote.

Au vote, la validation d'élections complémentaires de députés et de suppléants est acceptée à l'unanimité.

2. Elections complémentaires :

a) **Bureau du Synode (1 vice-président, 1 assesseur ministre et 1 assesseur laïc.)**

Le président annonce que la pasteure Yvena Garraud-Thomas est candidate à la vice-présidence.

Mme Christine Robert-Christen, paroisse du Val-de-Ruz Ouest, présente la pasteure Yvena Garraud-Thomas, originaire de Tahiti, mariée, elle habite Coffrane. Licenciée en théologie à Genève, diplômée d'études supérieures à l'Institut Universitaire d'Etudes de développement, elle a effectué un stage à l'aumônerie des Homes et Hôpitaux à la Chaux-de-Fonds, et un autre dans la paroisse de Neuchâtel, aux Valangines. Suffragante à la paroisse du Val-de-Ruz Ouest, elle y est titulaire à 80% depuis sa consécration en octobre 2006. Coresponsable du catéchisme pour tout le Val-de-Ruz, elle est également députée au Synode depuis juin 2007. La pasteure Garraud-Thomas est une personne enthousiaste, qui trouve toujours des solutions aux problèmes, qui est attentive, à l'écoute des autres et patiente. Elle estime que l'équilibre entre le travail paroissial et celui de l'Eglise est important, c'est pourquoi elle est candidate à la vice-présidence. Mme Robert-Christen recommande au Synode d'accepter la pasteure Yvena Garraud-Thomas comme vice-présidente du Synode.

Le président invite la candidate à quitter la salle pour procéder au vote. Il rappelle que les élections sont toutes effectuées par bulletin secret, à moins que l'assemblée ne demande de procéder autrement.

Le pasteur Jean-Luc Parel, paroisse de Neuchâtel, propose au Synode de voter à main levée, ce qui est accepté.

Au vote, la pasteure Yvena Garraud-Thomas est élue vice-présidente du Bureau du Synode à l'unanimité.

Elle poursuit la séance à sa place de vice-présidente.

b) Conseil synodal (1 membre ministre et 2 membres laïcs)

Le président annonce que le pasteur Pierre de Salis est candidat au Conseil synodal comme membre ministre.

Mme Nicole Humbert-Droz, présidente du Centre Cantonal Théologie, Education et Formation, présente le candidat avec un sentiment mitigé car en cette période de réduction des postes, le ThEF n'a pas envie de voir partir son permanent. Cela dit, le pasteur de Salis possède toutes les qualités requises pour être élu. Mme Humbert-Droz relève que lorsqu'on porte les prénoms de Pierre et de Nicolas, (prénoms célèbres de tsars), on a tous les atouts en main pour faire carrière au Conseil Synodal! Marié et père de deux enfants, il a obtenu tous les titres requis pour être théologien au ThEF, poste qu'il occupe actuellement. Secrétaire du concours interreligieux "Main dans la main", président de la Société pastorale suisse, aumônier militaire. Elle espère toutefois le voir réduire quelque peu ses activités annexes afin que cela n'empiète pas sur son travail au ThEF. Elle rappelle que le pasteur de Salis est député du Synode depuis 1991, quasiment sans interruption. Comme il le dit lui-même, il a effectué trois métiers. Tout d'abord, pasteur de paroisse de 1990 à 1997, ce qui lui a permis d'être sensibilisé à l'œcuménisme par la proximité du quartier Denis-de-Rougement, très vite peuplé de personnes de religions différentes. Directeur du Louverain de 1997 à 2003 où il a été confronté à d'autres soucis et sensibilisé aux économies. Enfin, depuis 2003, il est permanent au ThEF, en tant que théologien chargé de promouvoir des débats avec la société civile et donne des cours à l'Université populaire. Le pasteur de Salis se prépare depuis dix ans à être membre du Conseil Synodal, comme en témoigne son parcours de formation continue: "Animer un groupe"; "Gérer le stress"; "les nouveaux territoires de la Parole (radio et journalisme); "Prévention, gestion et résolution des conflits"; "Management performant pour un accompagnement dynamique"; "Outils

de base du management et coaching"; "Entreprendre en Eglise". De plus, il prépare un diplôme d'étude avancée en science biblique "A fleur de peau: analyse épistolographique de 2 Corinthiens 10-13". Comme il l'explique lui-même, c'est l'étude de la manière dont Paul s'y prend pour résoudre les conflits d'Eglise à Corinthe, ce qui est une préparation active dans son futur rôle!

Mme Humbert-Droz termine en donnant deux bonnes raisons qu'a le Synode d'élire le pasteur de Salis au Conseil synodal: 1° pour les qualités énumérées ci-dessus et 2° parce que c'est le seul candidat!

Le pasteur Pierre de Salis souhaite contribuer valablement à la conduite de l'EREN, car il estime que les Eglises doivent continuer de jouer leurs rôles spirituels et sociaux aujourd'hui. Dans ses différents lieux d'engagement, il a pu mesurer deux choses: d'une part ceux qui s'engagent pour une Eglise ouverte, solidaire attentive aux autres, qui puisse trouver sa place dans les débats de société sont encore nombreux. D'autre part, il fait partie de la dernière génération de pasteurs à avoir tapé son mémoire de licence sur une machine à écrire et il mesure combien les habitudes sociales se sont transformées en 20 ans. Et cela n'est pas fini: les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, la communication, la mobilité, les loisirs, vont encore changer les habitudes. L'individualisme est devenu un dogme. Tout cela interroge le pasteur de Salis: la spiritualité chrétienne a-t-elle encore besoin de l'Eglise? Les plus sceptiques estiment que les Eglises sont devenues des structures archaïques qu'on se tue à maintenir! Pourtant, les enquêtes sociologiques montrent que l'intérêt pour une spiritualité n'a pas baissé, bien au contraire. L'enquête feu-sacré révèle que pour la majorité des gens qui ne fréquentent pas l'Eglise, la spiritualité est plus que nécessaire aujourd'hui; il est important que les Eglises continuent leur travail, dont les buts sont pour les uns: la nécessité d'une éthique chrétienne dans le monde, et pour les autres: l'aide sociale aux plus démunis au nom des valeurs propres au christianisme. La désaffection du culte dominical s'explique plutôt par un progrès du niveau de vie, une radicalisation de l'individualisme, une pléthore de loisirs et le prix trop bon marché de l'essence, que par un travail insuffisant des professionnels du spirituel. La prétendue faillite des Eglises dans nos contrées ne peut être prise comme norme absolue: Ailleurs dans le monde, il y a réveil (Pentecôtiste et Orthodoxie.) Il convient de chercher à comprendre, sans parti pris, les transformations des habitudes sociales et d'évaluer leurs conséquences sur les habitudes spirituelles et leur impact sur la vie de l'Eglise. Le pasteur de Salis estime que pour grandir dans la foi, les chrétiens ont besoin les uns des autres. Le point de vue des autres ouvre des perspectives parfois inattendues, révèle des faces cachées de soi. La Vérité ne se possède pas, elle met en mouvement, décentre, précède, dépasse. La recherche de la Vérité passe également par une remise en question, l'abaissement, la surprise, le doute. C'est avec ces motivations et réflexions que le pasteur de Salis soumet sa candidature.

Le président invite le pasteur Pierre de Salis à quitter la salle et procède au vote à bulletin secret, étant donné l'importance d'une élection au Conseil synodal. 48 bulletins ont été distribués, 2 sont nuls ou blancs, la majorité absolue est de 24 voix.

Au vote, le pasteur Pierre de Salis est élu membre ministre au Conseil synodal par 38 voix contre 8.

Le président, au nom du Synode, remercie le pasteur Pierre de Salis d'avoir accepté d'être membre du Conseil synodal et lui souhaite bonne chance et beaucoup d'énergie pour affronter les dossiers en cours et à venir.

c) Commission de consécration (1 membre laïc)

Comme il n'y a pas de candidat pour ce poste, **le président** passe au point suivant.

d) Synode missionnaire (1 député et 1 suppléant)

Le président annonce que Mme Christine Phébade est candidate députée au Synode missionnaire.

Mme Christine Phébade, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise qu'elle vient de Belgique et a été élevée dans un esprit colonialiste. C'est au cours de ses études de théologie à Bruxelles, qu'elle a découvert l'horreur de l'histoire du colonialisme de la Belgique au Congo. Ce qui lui a permis de relire Tintin au Congo, et d'y souligner tous les clichés colonialistes relevés par Hergé. Suite à cela, elle a entamé un chemin de pardon. Cette année, elle a pu partir au Cameroun avec Marc Morier puis a été invitée au dernier Synode missionnaire à Lausanne. Ce dernier entame une réflexion sur la mission qu'elle trouve intéressante et qui lui a donné envie de participer au débat.

Le président invite Mme Christine Phébade à quitter la salle.

La pasteure Karin Phildius-Barry demande que le vote soit effectué à main levée, ce qui est accepté.

Au vote, Mme Christine Phébade est élue députée au Synode missionnaire à l'unanimité.

e) Conseil du Fonds immobilier (3 membres)

Comme il n'y a pas de candidats pour ces postes, **le président** passe au point suivant.

f) Organe de Contrôle des finances (1 membre)

Le président informe que M. Paul-André Graber est candidat, mais qu'il n'a pas pu se libérer. Comme personne n'est prévu pour le présenter, le président lit la biographie: M. Paul-André Graber est marié, père de deux filles et habite à Brot-Plamboz. Il a effectué un apprentissage d'employé de commerce dans une fiduciaire. Métier qu'il a effectué chez Vigilis SA puis au Crédit Suisse. Il s'est occupé de la comptabilité analytique et financière chez Philip Morris, a été réviseur interne à Migros Neuchâtel-Fribourg, chef comptable et responsable administratif chez Matériaux SA, puis responsable de mandats chez Fiduconsult SA. En 1993, il crée sa propre fiduciaire, qu'il transforme en SA en 2005.

Le président procède au vote à main levée, accepté par l'assemblée.

Au vote, M. Paul-André Graber est élu à l'organe de contrôle des finances à l'unanimité.

3. Budget 2008:

- Introduction du Conseil synodal.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, remarque que le budget n'est pas l'objet le plus passionnant de l'ordre du jour, mais est un point presque agréable puisqu'on peut constater que l'EREN n'aura "qu'un déficit" de 400'000 francs en 2008, en comparaison d'un million pour cette année. Cette

amélioration est atteinte en grande partie par la réduction des postes. Au niveau des recettes, une amélioration de 200'000 francs est prévue pour la contribution ecclésiastique. Ceci s'explique par la bonne conjoncture actuelle, les personnes morales auront de meilleurs résultats en 2008 et payeront donc plus d'impôts. De plus, grâce aux efforts du Conseil synodal dans les négociations, la coupe de la subvention de l'Etat de 100'000 francs prend fin en 2007. M. Bonanomi poursuit en répondant à trois questions qui lui ont été fréquemment posées.

- Au point 3 du poste D1./Extérieur, il est mentionné des charges pour 19'600 francs ainsi qu'un rabais de 60'000 francs accordé par la CER (page 1 du budget). Ceci s'explique par le fait que d'autres charges liées à la CER se trouvent sous différents postes du budget et les rabais accordés par la CER ont simplement été regroupés en première page.

- Les ventes d'immeubles continueront d'avoir lieu en 2008. Une des manières d'éponger le déficit et de rembourser les dettes contractées auprès des personnes qui ont prêté de l'argent cette année est de vendre des immeubles. Si ces ventes n'apparaissent pas au budget, c'est parce qu'elles ne concernent pas les comptes d'exploitation.

- Au point 3 du poste D.5/Information-communication, on constate une augmentation des charges de 20'500 francs. Ce montant est prévu pour la mise en place d'un nouvel outil. Pour gérer un site, il faut un matériel informatique puissant, or, l'outil actuel ne donne plus satisfaction. La Commission Info-Comm a fait une proposition qui a été acceptée.

- Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.

M. Jean-Claude Barbezat, pour la Commission d'examen de la gestion, a rencontré M. Clottu, secrétaire général et M. Bonanomi, conseiller synodal le 1^{er} novembre dernier afin d'examiner le budget de l'exercice 2008. Il tient à souligner que ce dernier a été soumis au préalable à la Commission Financière, laquelle l'avait avalisé. La CEG a obtenu des réponses satisfaisantes à toutes ses questions, qui relevaient de la forme, de la technique et de la compréhension. La CEG tient à relever quelques éléments:

- L'effort du Conseil synodal pour améliorer l'état des finances: Même si le déficit reste important, il a diminué de 37,5% par rapport au déficit présumé pour 2007 et représente le 33% du déficit constaté pour l'exercice 2006.

- Il est difficile d'évaluer exactement la rentrée des contributions ecclésiastiques, même en se basant sur les indications de l'Etat.

- Les salaires représentent le montant essentiel des dépenses. Au budget 2007, le montant total des salaires dépassait celui des recettes (104%). Pour 2008, le montant total des salaires devrait être couvert par les recettes (92%).

- Par rapport aux dépenses totales, les salaires représentent presque invariablement 88%.

- Ce qui précède montre l'importance de la masse salariale et la difficulté de manœuvre pour retrouver des comptes équilibrés.

- Les négociations avec l'Etat ont été fructueuses puisque la subvention 2006 a été retrouvée pour 2008.

La CEG est convaincue que le budget 2008 reflète une première étape dans les décisions prises par le Synode dans sa recherche d'équilibre des comptes pour 2009 et marque la volonté du Conseil synodal de la recherche d'une stabilité comptable afin que l'Eglise puisse vivre, plutôt que de se battre continuellement avec des questions financières.

En conclusion, la CEG recommande au Synode l'acceptation du budget 2008, tel qu'il est présenté.

Comme la parole n'est pas demandée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Budget 2008.

Le président procède à l'examen du budget point par point.

Recettes

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, relève le travail considérable du Conseil synodal. La paroisse a remarqué une énorme baisse au niveau des intérêts et demande si cela est dû à la baisse de fortune.

Les points A1/Synode et A2/Conseil synodal/secrétariat ne suscitent aucun commentaire.

D1/Extérieur

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, demande si les augmentations des contributions à la FEPS et à la CER, CEPPLÉ, ne sont pas disproportionnées par rapport aux restrictions budgétaires imposées par l'EREN.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, a remarqué l'augmentation de charges de 8'300 francs au titre d'une campagne de valorisation. La paroisse demande de quelle valorisation il s'agit. Elle estime également qu'il y a mélange des attributions financières au point 3, qui comprend la CER (commission romande), la CEPPLÉ (conseil européen) et la CIEPR (commission informatique) qui devraient être séparés dans les points du budget. Quelle est la partie de valorisation de la campagne et celle de la CER?

D2/Intérieur

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, intervient sur le point D2/5c Participation des Hôpitaux, pour des ressources de 20'000 francs de moins de comptes à budget et 17'000 francs de budget à budget. Quant à la Rochelle, il est mentionné que cette clinique rembourse entièrement son aumônier. Or, après quelques calculs, la Rochelle coûte encore 34'000 francs par année à l'EREN. Pourquoi?

Les points D3/Diaconie et entraide; D4/Théologie - Education et Formation; D5/Information - Communication ne suscitent aucun commentaire.

D6/Finances et Administration

Mme Mireille Donati, paroisse de Neuchâtel, demande que la rubrique soit enlevée du document car la hausse de loyer de 103 francs par mois (1^{ère} augmentation depuis 1992) est justifiée par l'utilisation totale de la grande salle rénovée au détriment du Conseil paroissial et qu'aucune hausse de charges n'est annoncée à ce jour pour le bâtiment du Faubourg de l'Hôpital 24.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, ne comprend pas très bien l'intervention de Mme Donati car elle est en contradiction avec les notes à l'appui. Il remarque que 12'000 francs de plus sont consacrés au loyer de l'EREN. Dès lors, il est naturel de se demander si le Conseil synodal ne peut pas s'installer dans un des innombrables locaux propres à l'EREN, ceci afin d'économiser cette augmentation substantielle.

Le point Récapitulation ne suscite aucun commentaire.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal réponds aux diverses questions:
- La baisse de 15'000 francs pour le revenu des intérêts est effectivement en corrélation avec la diminution de la fortune.
Pour la question suivante, il passe la parole au pasteur Gabriel Bader

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, explique qu'il a été réalisé que le montant payé à la FEPS (chiffré entre autres par le nombre de postes) avait été mal calculé. Pour une raison inexplicable, le quota des postes qui n'entrent pas dans ce calcul (c'est-à-dire les postes du CSP) a été déduit deux fois, et ceci pendant plusieurs années. Heureusement, la FEPS n'a pas demandé à être payée rétroactivement, mais le calcul est bien évidemment corrigé dès cette année.

Concernant le point D1/3a) les sommes attribuées à la CER et à la CEPPLÉ sont relativement stables. L'augmentation est due à une campagne de valorisation des études de théologie, lancée suite à l'inquiétude de l'EREN par rapport au petit nombre d'étudiants inscrits. L'EREN a donc incité les autres Eglises romandes à lancer cette campagne. Le projet a pu en partie être repris par celui effectué en Suisse allemande avec un budget extrêmement modeste par rapport à l'envergure du projet qui durera sur deux ou trois ans, peut-être plus si une prolongation est souhaitée. L'intérêt d'avoir réussi à convaincre les Eglises romandes est évidemment de répartir les charges.

M. Pierre Bonanomi, pour le Conseil synodal, précise que pour la répartition du Poste D1/3, le coût total de 19'600 francs est réparti ainsi, en arrondissant les chiffres: 15'000 francs pour la CER, 1'000 francs pour la CEPPLÉ et 4'000 francs pour la CIEPR.

- Pour la diminution des ressources provenant des Hôpitaux, M. Bonanomi précise que l'EREN n'a pas d'emprise sur ces montants. Des discussions sont actuellement en cours afin de créer une convention entre l'EREN et les parties concernées. Par ailleurs, la clinique de la Rochelle coûte effectivement 34'000 par année.

- Concernant l'augmentation du loyer du Faubourg de l'Hôpital, M. Bonanomi a pris note des commentaires de Mme Donati. Il donne également une précision qui ne figure pas dans les commentaires et qui concerne les places de parcs qu'il faut louer actuellement et qui constituent une bonne partie de ce montant. Par ailleurs il a également pris note de la suggestion de déménager l'administration dans des locaux propres à l'EREN.

Le président procède au vote de la résolution

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode accepte le budget 2008 présenté.

Le président remercie M. Bonanomi ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget, tâche ardue s'il en est. Le Synode appuie ses dires par des applaudissements.

4. Rapport du Conseil synodal sur les Visions prospectives II, des choix concrets.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise que pour lui, dans ce rapport, ce qui lui paraît le plus important, le plus crucial, le plus apte à conduire l'EREN vers un avenir radieux se trouve dans les deux derniers paragraphes de la dernière page. Ces deux paragraphes posent une conclusion quelque peu critique en mentionnant que ce rapport ne sauvera pas l'EREN, car il y manque des projets nouveaux que l'EREN va initier. A quel moment en effet, l'EREN aura-t-elle les forces, le courage et les finances

pour imaginer de nouveaux projets, inventer plutôt que réduire, investir plutôt que vendre. Etre à la pointe des besoins des hommes et des femmes plutôt qu'à la traîne des besoins institutionnels? Ce n'est pas des comptes bénéficiaires qui vont sauver l'EREN, ni même lorsque ses membres s'acquitteront de leur contribution. C'est lorsque l'Eglise aura retrouvé plus de liberté pour inventer des projets, investir des forces et de l'argent que l'EREN pourra dire que le plus dur est passé.

L'étape suivante dans laquelle il faudra entrer rapidement consistera à mettre sur pied des projets nouveaux. L'Eglise n'en est pas encore là, mais le Conseil synodal a pu constater que dans la situation de crise de ces cinq à dix dernières années, le nombre de projets nouveaux initiés par le Synode, les professionnels, les bénévoles, les Conseils paroissiaux ou les Centres cantonaux est tout simplement impressionnant. En termes d'imagination, de créativité, de discernement des besoins et des compétences, l'EREN n'est pas une Eglise pauvre. Il n'est pas rare en effet, que lors de rencontres romandes, l'EREN ne puisse faire valoir son expérience auprès des Eglises sœurs.

Le pasteur Bader répète ce qu'il a déjà dit: si l'EREN rencontre aujourd'hui une situation de crise épineuse, cela ne doit pas cacher ses forces. Au contraire, l'EREN doit s'appuyer sur ses compétences, son expérience, sa capacité à avancer dans des projets novateurs. Elle doit s'appuyer sur une conscience synodale qui, pour toutes sortes de raisons, est rendue plus facile que dans d'autres Eglises. Le rapport "visions prospectives II" s'appuie sur cette qualité: l'EREN jouit d'une forte conscience de sa dimension synodale, particulièrement au niveau des permanents, mais aujourd'hui, également parmi les personnes engagées dans le travail de l'Eglise.

Le pasteur Bader estime qu'une des difficultés de ce rapport c'est qu'il mélange deux enjeux de nature différente. Le premier enjeu porte sur l'identité de l'Eglise et son attitude, dans un contexte qui a changé. Attitude à l'interne avec ses membres, et à l'externe avec ses partenaires, les institutions publiques et l'ensemble des habitants du Canton de Neuchâtel. En juin, il a été question d'un changement de mentalité. Aujourd'hui, avec les pistes concrètes, il est question d'un changement d'attitude: c'est le comportement de l'EREN qui est visé ici. Ce changement peut être qualifié par une plus grande responsabilité de l'Eglise, de l'institution, du Conseil synodal, des paroisses, mais aussi de ses membres. Une plus grande responsabilité dans sa mission, c'est-à-dire la célébration du Dieu de Jésus-Christ, le témoignage en parole et en actes. Enfin, une plus grande responsabilité en matière organisationnelle et financière.

Cette responsabilité n'est possible qu'en renforçant les liens entre les membres de l'Eglise, en favorisant ce qui peut aider à développer un sentiment d'appartenance.

Cette responsabilisation va de pair avec des questions qui portent sur l'évangélisation et la diaconie: c'est-à-dire en quoi l'Eglise déborde de ses murs, en quoi fait-elle valoir une parole d'Evangile au-delà de ses membres. Les pistes proposent de clarifier le rôle de l'EREN, de le faire en lien avec les autres Eglises chrétiennes, et en particulier les Eglises reconnues comme poursuivant des intérêts publics, puisqu'une forme d'accord est déjà avalisée en ce sens.

Le deuxième enjeu de ce rapport relève du changement structurel. La remise en question de certains fonctionnements n'est pas terminée. Cela est dû en partie à des correctifs que le Synode a admis devoir apporter aux résultats d'EREN 2003, en particulier quant aux Centres cantonaux et à l'organisation du Conseil synodal. Cela est également dû à la réduction du nombre de postes, ce qui oblige à repenser la manière de travailler. Le Conseil synodal propose de revoir ces structures d'une manière cohérente avec l'ensemble du rapport, en privilégiant ce qui peut aller dans le sens du changement d'attitude. En

particulier, le Conseil synodal souhaite que le passage des Centres cantonaux à des Services cantonaux, les liens avec le travail des paroisses soient mieux établis, dans le sens que les tâches des Services cantonaux doivent alléger le travail paroissial. Cela est possible en mettant à disposition des paroisses, des forces de travail, particulièrement dans les domaines où elles font des tâches qui se ressemblent. Cela est vrai pour les programmes de catéchisme, par exemple, où chaque paroisse fait son programme. En réalité les thèmes abordés sont en gros les mêmes d'une paroisse à l'autre. On pourrait imaginer mettre en commun des forces, dans la préparation de certains thèmes ou de certains camps, de façon à ce que le travail ne soit pas répété dans chaque paroisse, de sa conception à sa réalisation. Des expériences positives ont déjà été réalisées dans ce sens, justement en catéchèse, mais aussi, par exemple, pour l'animation Terre Nouvelle, qui fonctionne depuis longtemps de cette manière.

Le Conseil synodal souhaite que les Services cantonaux soient d'abord au service des paroisses. La diminution des postes qui va se poursuivre jusqu'en 2009, va mettre les paroisses dans l'impossibilité de continuer à faire tout ce qu'elles font aujourd'hui. Notamment dans les programmes de catéchisme: envoyer trois ou quatre permanents dans un camp, développer des projets de diaconie, assurer des formations bibliques d'adultes, imaginer des projets d'évangélisation, former des prédicateurs laïcs, etc... Pour que les paroisses puissent garder ce type de service, elles doivent pouvoir bénéficier des ressources des Services cantonaux.

Enfin, par rapport à l'organisation du Conseil synodal, ce qui est proposé suit deux perspectives: la première, qui consiste à attribuer des quotas de postes aux Conseillers synodaux, ne fait que mettre à jour une évidence: les Conseillers synodaux travaillent déjà à 30% au moins, il paraît donc logique qu'au niveau d'un exécutif qui porte le type de responsabilités qui lui sont confiées, il y ait une reconnaissance formelle de l'investissement. La deuxième perspective va dans le sens de la recommandation de la Commission d'Examen de la Gestion. Il s'agit de libérer le Conseil synodal d'un certain nombre de tâches opérationnelles. Le Conseil synodal pourrait alors fonctionner avec moins de membres, s'il confiait certaines tâches à des responsables qui en assureraient la réalisation. À l'heure actuelle, les membres du Conseil synodal sont encore trop impliqués dans les tâches de réalisation.

Pour conclure, le pasteur Bader rappelle que le projet présenté ici implique tous les acteurs de l'Eglise. Les résolutions confient des tâches au Conseil synodal, au Synode et aux paroisses. Le changement d'attitude visé concerne l'Eglise à tous les niveaux.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, tient à féliciter le Conseil synodal pour son rapport. Les visions stratégiques exposées sont claires, percutantes, invitant à une plus grande responsabilité des membres de l'Eglise. La création d'un Conseil synodal à cinq membres, professionnalisé à 100% pour le président et à 30% pour les quatre autres paraît tout à fait pertinent. Toutefois, sans remettre en cause l'entrée en matière, la paroisse se demande pourquoi concevoir entre cinq membres une organisation en trois départements, plutôt qu'une répartition en cinq dicastères, par exemple:

1. La Présidence, avec la responsabilité du contact avec les paroisses
2. Les ressources humaines
3. Les services de prospective et de coordination
4. Les services de desserte au niveau cantonal
5. Les services généraux.

Loin de la paroisse du Joran de penser qu'une gestion de trois départements entre cinq personnes laisserait deux d'entre elles au repos!

La paroisse du Joran votera l'entrée en matière.

La pasteure Daphné Reymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, remercie le Conseil synodal de son rapport, qui a réussi, dans ses propositions, à éviter le risque du sectarisme. Il contient à la fois la prise au sérieux de la gratuité de l'Evangile, la présence de l'Eglise, tout en soulignant la responsabilité des gens qui demandent des services à l'EREN. Et c'est une corde raide de pouvoir maintenir ensemble ces deux aspects. Ce qui semble être réussi dans les propositions qui sont faites.

La pasteure Reymond, à titre personnel, espère que lorsque les différentes propositions seront discutées et peut-être acceptées, il y ait le souci d'accompagnement nécessaire à leur réalisation. Elle sait combien le changement d'habitude et de mentalité ces diverses propositions nécessiteront, et la réflexion sur la mise en œuvre pour les appliquer. Cela pourrait arriver qu'un pasteur et ses paroissiens préparent un magnifique culte d'accueil des nouveaux membres, et que malgré le soin pris dans les contacts, il n'y ait pas grand monde. La différence d'entrée en matière qu'il faudra avoir lors de préparation de mariage nécessite un changement d'attitude et de mentalité, qui n'est pas si simple. À la Chaux-de-Fonds, lorsqu'il a été décidé de proposer systématiquement une offrande lors des services funèbres pour ceux qui ne contribuaient pas, il y a eu beaucoup de discussions parmi les collègues et l'application de cette décision n'a pas été évidente. La pasteure Reymond espère simplement que la mise en place et l'accompagnement ont été pensés.

Le pasteur Bader, pour le Conseil synodal, remercie le Synode de l'accueil du rapport. Sur la proposition de créer cinq départements, il reconnaît qu'il y a sûrement plusieurs façons d'organiser le travail. Si le choix s'est porté à trois départements, c'est pour éviter le cloisonnement exagéré des différents secteurs, d'autant plus qu'il y a plusieurs axes transversaux entre les départements. Notamment dans ceux cités par la paroisse du Joran, il y a la question des permanents, du suivi du personnel, qui se retrouverait à la fois dans le département des paroisses, celui des ressources humaines, et des services de desserte au niveau cantonal. Il pense qu'une organisation en cinq départements est possible, néanmoins, le Conseil synodal estime qu'une organisation telle que proposée est moins cloisonnée.

Concernant le souci de l'accompagnement dans l'application des résolutions, le pasteur Bader précise qu'il s'agit d'une réelle angoisse du côté du Conseil synodal. Il faudra un partenariat réel entre le Conseil synodal et les acteurs de l'Eglise. Certaines des pistes prendront un certain temps à cause de ces raisons.

Le président procède au vote sur l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière sur le rapport du Conseil synodal sur les Visions prospectives II, des choix concrets, est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à l'examen des résolutions.

1. Le Synode décide de la mise en œuvre des propositions suivantes et charge le Conseil synodal de proposer au Synode, dans sa session de décembre 2008, des pistes pour aider cette mise en application.

- a) Améliorer la gestion des fichiers de membres
- b) Elaborer un papier à faire distribuer par les Communes aux nouveaux habitants protestants.
- c) Définir une communication que les paroisses pourraient utiliser dans leur prise de contact avec les nouveaux habitants.
- d) Prévoir un culte avec une liturgie d'accueil des nouveaux membres.

e) Proposer - une communication à intégrer dans un canevas d'entretien mené lors de diverses sollicitations de la part des membres.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de la Côte, réagit sur les résolutions 1 et 2. Elle a été frappée par le manque de cohérence de la résolution 1 d'une part, et entre les résolutions 1 et 2 d'autres part. La résolution 1 contient des pistes au niveau cantonal (fichier, papier à distribuer par les communes); et au niveau de la responsabilité paroissiale (accueil des nouveaux membres, cultes, entretien avec les membres). Il y a donc mélange de genre.

Pour le papier à distribuer par les communes, le Conseil paroissial de la Côte s'est demandé s'il s'agissait de la responsabilité de l'EREN ou des trois Eglises reconnues.

Concernant la cohérence des résolutions 1 et 2, la résolution 2 demande aux Conseils paroissiaux d'imaginer des pistes possibles d'ici fin avril 2008, pour leur mise en œuvre dans le courant de l'année. Tandis que la résolution 1 fixe jusqu'en décembre 2008 au Conseil synodal pour proposer des pistes sur les mêmes objets.

Le Conseil paroissial de la Côte est déçu par ce manque de cohérence, à son avis, pour les pistes a, c, d et e, il aurait été souhaitable de faire un travail main dans la main entre les Conseils paroissiaux et le Conseil synodal afin de découvrir en commun les améliorations possibles. La deuxième partie de la résolution 1 et la résolution 2 divisent plus qu'elles ne rassemblent. Ce manque de cohérence conduit la paroisse de la Côte à rejeter ces résolutions.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, estime que tous ces points sont de la compétence des Conseils paroissiaux, et de la discussion synodale de ce jour. C'est le Synode qui décide de la mission des paroisses, et il est possible que le Synode prenne des options sur ces différentes pistes. Concernant les dates, ce que propose la résolution 2 est très modeste, le Conseil synodal aimerait que les choses démarrent très vite, mais d'abord dans les Conseils paroissiaux. Les Conseils paroissiaux ont souvent demandé de commencer un bout de réflexion avant de recevoir les directives du Conseil synodal. C'est dans cet état d'esprit qu'il est proposé aux Conseils paroissiaux de commencer la discussion au printemps, afin que le Conseil synodal puisse tenir compte des avis et puisse faire des propositions pour décembre. Il reconnaît que ce n'est certainement pas le seul, mais c'est un processus possible.

Par rapport au papier rédigé éventuellement par les trois Eglises reconnues, cette question dépend des réponses des deux Eglises catholiques. Le rapport leur a déjà été donné, en leur demandant de réagir. Ce qui est facile à faire en commun, c'est un papillon de présentation des Eglises reconnues. Or, le but de ce papillon est de mentionner ce que les membres peuvent attendre de l'Eglise et ce que l'EREN attend de ses membres. Ces indications-là ne sont pas tout à fait les mêmes dans les autres Eglises reconnues. Pour faire un tel papillon commun, il faut que les deux autres Eglises acceptent. La question reste ouverte, mais si un accord n'est pas possible, le papillon sera fait quand même.

Le président procède au vote.

Au vote, la résolution 1 est acceptée par 45 voix contre 2 et 0 abstention.

Le président passe à la résolution 2

Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'inscrire à l'ordre du jour de l'une des séances d'ici à avril 2008, l'examen des 6 points mentionnés dans

la résolution précédente, afin de définir les possibilités de la paroisse d'une mise en œuvre déjà dans le courant 2008.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de réaliser une campagne de communication sur la question de l'appartenance à l'Eglise, au plus tard dans le courant de l'année 2009.

Qui comporte un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal de réaliser une campagne de communication sur la question de l'appartenance à l'Eglise, au plus tard dans le courant 2008, incluant notamment une lettre rappelant les droits et les devoirs des membres.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a accueilli avec beaucoup de satisfaction le rapport Visions prospectives II du Conseil synodal. Le Conseil paroissial le remercie de son travail et va avec confiance dans cette direction. Pour cette résolution, il propose d'ajouter la notion de la lettre. En juin dernier, M. Haemmerli avait expliqué la démarche entreprise dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. À ce jour, des échos positifs sont parvenus: 400 personnes, contactées parmi celles qui n'avaient pas payé, ont répondu à cette lettre, dont le cinquième environ ont payé d'une manière anticipée leur impôt 2007. Par une lettre personnelle, l'impact peut être assez fort. Par rapport à la date, pourquoi ne pas commencer tout de suite? Mais si le Synode butte sur l'idée de la date, il est prêt à laisser 2009. C'est pourquoi la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose cet amendement.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, n'exclut pas l'idée d'une lettre, c'est une des possibilités pour atteindre les membres, mais il propose de rejeter cet amendement, car il n'est pas convaincu que la lettre soit un support de communication très original ou alors, il faudrait un langage fracassant, ce qui n'est pas approprié pour induire un changement de mentalité. De plus, cet amendement restreint de beaucoup les idées originales et étonnantes que l'on peut trouver. Il rappelle également que l'envoi d'une lettre coûte 30'000 francs, qui pourraient servir en partie pour autre chose. C'est pourquoi le Conseil synodal estime que la date de 2009 n'est pas trop éloignée pour préparer soigneusement une campagne de communication. Si 2008 était décidé, cela se ferait en fin d'année, il est plus judicieux de viser le printemps 2009.

Le président procède au vote de l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

Au vote, l'amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs est rejeté à une très large majorité.

Le président procède au vote de la résolution 3 telle que proposée par le Conseil synodal.

Au vote, la résolution 3 est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal de réaliser une campagne de communication sur la question de l'appartenance à l'Eglise, au plus tard dans le courant de l'année 2009.

Le président passe à la résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal d'engager des démarches avec l'Etat et les Eglises reconnues pour que le bordereau de contribution ecclésiastique soit envoyé à tous les protestants et de faire un rapport au Synode de l'état des discussions dans sa session de décembre 2008.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 5

Le Synode décide de demander aux membres des engagements plus explicites, selon les termes du présent rapport et du document « Visions prospectives II » annexé.

La résolution 5 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal d'éditer à l'intention des paroisses et des permanents, une charte qui permette de formaliser le type d'engagement qui pourrait être sollicité et de soumettre cette charte au Synode, dans sa session de juin 2008.

La résolution 6 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 7

Qui comporte un amendement du Centre cantonal Théologie, Education et Formation:

Le Synode charge le Conseil synodal d'éditer à l'intention des paroisses un document dont elles pourraient s'inspirer pour mettre en place des engagements des paroissiens liés à des sollicitations, notamment lors de baptêmes, mariages, services funèbres et catéchisme d'adolescents

La pasteure Daphné Reymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, a peur que les paroisses ne puissent pas mettre déjà en place de manière autonome une proposition d'engagements liés à des sollicitations, notamment baptêmes, mariages, etc... Le souci est que les différentes décisions et propositions des paroisses se mettent en place de manière multiforme et éclatée au niveau cantonal. C'est pourquoi le ThEF propose que le Conseil synodal édite un document sur lequel les paroisses puissent s'inspirer.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal est d'accord sur les intentions de l'amendement, mais il n'est pas certain que le Conseil synodal s'est bien fait comprendre sur ses intentions. Il lui semble que ce qui est demandé par le ThEF existe dans la résolution 6, même si le mot "charte" n'est peut-être pas des plus heureux. L'intention du Conseil synodal est de faire une proposition qui sera présentée aux Conseils paroissiaux pour aller vers la coordination. Le mot charte a été choisi parce qu'il ne se voulait ni "mot d'ordre", ni "directive", mais plutôt une sorte de guide, de vade-mecum. Dans la résolution 7, le Conseil synodal estime que cela rejoint le désir de responsabilisation des Conseils paroissiaux. Il est dommage de ne pas inclure de discussions préalables au sein des paroisses, de discuter sur ce que cela signifie de préparer un mariage, etc... Par ailleurs, il n'est pas demandé de créer un document fini. Par rapport à l'avancée du projet, le Conseil synodal

estime que les Conseils paroissiaux peuvent avancer autant qu'ils le veulent. Il est plus simple, bien sûr, si les paroisses en parlent avec d'autres et avec le Conseil synodal, il est possible de coordonner les efforts. Certaines paroisses ont déjà mis en place des mesures dans ce sens et choisi des directives très claires, par exemple, pour les parents des catéchumènes.

La pasteure Daphné Reymond, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que le souci n'était pas que les paroisses discutent et fassent des propositions, bien au contraire. Mais qu'il se porte plutôt sur la cohérence: il lui semblait que les paroisses pouvaient faire un peu comme elles veulent. La charte limite un peu cette liberté, mais en même temps, les paroisses peuvent déjà mettre des choses en place. L'amendement est maintenu à cause de cette décision totale laissée aux paroisses. Elle estime qu'il faut de la cohérence au niveau des décisions. Par contre, il est nécessaire que chaque paroisse puisse mener des discussions à ce sujet.

La pasteure Marie-Louise Munger, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, explique que lors des discussions au Conseil paroissial, ses membres ont buté plusieurs fois sur cette date d'avril 2008, ils comprennent bien qu'il y a urgence de changements entre autres imposé par les finances. Si l'EREN gagne en finances dans le temps, c'est une bonne chose, mais toutes les chartes, les démarches qui sont faites par un Conseil paroissial ou le Conseil synodal, c'est d'abord une évolution spirituelle intérieure. C'est cette pédagogie profonde qui doit être visée dans l'obtention des résultats. Financièrement cela suivra si cette pédagogie intérieure est faite. C'est pourquoi elle rejoint l'amendement du ThEF quant à la nécessité d'une négociation pour permettre cette maturation. Elle désire rendre le Conseil synodal attentif par rapport à la gestion des dates, car parfois, elle a l'impression d'entendre quelques-uns de ses collègues universitaires qui disaient: "Chaque professeur donne des tâches, sans penser que cinq autres en donnent autant"! Il y a déjà l'assemblée paroissiale réglementaire avant avril. Elle invite le Conseil synodal à être conscient des rythmes institutionnels dans ses documents.

Le président procède au vote de l'amendement du Centre cantonal ThEF.

Au vote, l'amendement du Centre cantonal ThEF est refusé par 19 voix contre 15 et 13 abstentions.

Le président procède au vote de la résolution 7

Au vote, la résolution 7 est acceptée par 30 voix contre 0 et 14 abstentions et a la teneur suivante:

Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'inscrire à l'ordre du jour de l'une de leurs séances d'ici avril 2008, une discussion sur la manière dont ils pourraient déjà mettre en place des engagements de paroissiens liés à des sollicitations, notamment lors de baptêmes, mariages, services funèbres et catéchisme d'adolescents

Le président passe à la résolution 8

Le Synode charge le Conseil synodal d'inscrire dans le cadre des négociations avec l'Etat en vue du renouvellement du Concordat avec les Eglises reconnues, la possibilité de faire financer par l'Etat le coût des services funèbres effectués par les Eglises reconnues.

La résolution 8 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 9 qui comporte un amendement du Centre cantonal Théologie, Education et Formation pour le point d).

d) *Négocier avec l'Etat comme avec d'autres institutions publiques (Université, lycées, autres écoles, Hôpitaux, Homes,..) une plus grande reconnaissance institutionnelle et financière du travail accompli. De même, chercher à obtenir de l'Eglise Berne-Jura-Soleure une subvention comme participation à l'aumônerie de l'Université et des autres Ecoles qui accueillent des étudiants de ces cantons.*

Mme Nicole Humbert-Droz, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que l'idée est de faire reconnaître davantage tout le travail qui est dispensé dans les institutions, écoles, homes ou autre. Il y a par exemple une aumônerie dans les écoles où une éducation citoyenne y est dispensée, une transmission de valeurs humanistes. Le ThEF estime que cela mérite d'être mis en exergue. Actuellement des gens sont payés pour faire la promotion de la gestion des déchets, de l'hygiène dentaire, de l'éducation routière, il doit être possible de payer et reconnaître la valeur du travail des aumôniers qui s'occupent de questions existentielles. Mme Humbert-Droz illustre le propos en citant l'aumônerie de l'université qui réunit quatre-vingts étudiants chaque semaine autour d'un repas spaghettis et discussions. Cela mériterait d'être davantage pris en compte par les institutions qui les accueillent dans leurs murs. Les Eglises sœurs dont les étudiants viennent dans le canton de Neuchâtel, pourraient également contribuer puisqu'il s'agit pour la plupart d'Eglises suisses allemandes censées être riches. Il a été mentionné par M. Bonanomi des discussions pour un concordat avec les Hôpitaux, ce que demande le ThEF est dans la même optique.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, adopte cet amendement qui devient la résolution 9.

Le président procède au vote de la résolution 9

Au vote, la résolution 9 est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode décide de la mise en œuvre des propositions suivantes et charge le Conseil synodal de proposer au Synode, dans sa session de décembre 2008, les pistes qui permettront de réaliser :

- a) **Décrire systématiquement les financements pour les actions auprès de l'ensemble des habitants du canton de Neuchâtel et définir des critères.**
- b) **Imaginer de nouveaux services en fonction de besoins nouveaux.**
- c) **Définir les critères qui permettront de soutenir les nouveaux projets diaconaux en lien avec le CSP.**
- d) **Négocier avec l'Etat comme avec d'autres institutions publiques (Université, lycées, autres écoles, Hôpitaux, Homes,..) une plus grande reconnaissance institutionnelle et financière du travail accompli. De même, chercher à obtenir de l'Eglise Berne-Jura-Soleure une subvention comme participation à l'aumônerie de l'Université et des autres Ecoles qui accueillent des étudiants de ces cantons.**
- e) **Entreprendre des négociations avec les Eglises reconnues pour rediscuter de la répartition de la subvention de l'Etat.**
- f) **Proposer aux responsables paroissiaux un accompagnement dans la mise en place des nouvelles pistes.**

Le président passe à la résolution 10

Le Synode charge les paroisses et les centres cantonaux d'établir des plans de financement pour leurs activités tout-public.

La résolution 10 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Il y a une résolution supplémentaire 10 bis proposée par la paroisse du Joran.

Le Synode charge les paroisses de soumettre au Conseil synodal, au terme de chaque législature, un projet paroissial de nouvelle législature, mettant en évidence les axes de leur action et les moyens mis en œuvre.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, propose cet amendement en résonance avec l'augmentation de responsabilités des paroisses en particulier. La paroisse du Joran demande aux Paroisses de soumettre un projet paroissial de législature à la présidence du Conseil synodal. Celui-ci, au nom du Synode, pourrait évaluer la pertinence de l'action menée au sein de l'EREN, et des moyens mis en œuvre pour l'atteindre. Ces moyens, qu'ils soient sous formes de services accomplis ou financiers, sont globalement des moyens de l'EREN dans son ensemble. Il paraît judicieux que le Synode les quitte pour renforcer la conviction que l'EREN utilise judicieusement ses forces. D'autre part, la définition d'un plan de législature au sein même des paroisses paraît devoir augmenter l'efficacité du travail paroissial au sein de l'EREN. Une manière incisive de porter l'Eglise et de renforcer les mesures de communication avec la population neuchâteloise. C'est également une possibilité supplémentaire d'initier des projets nouveaux et de renforcer la conscience synodale.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est étonné du manque de réaction du Synode, car cela demande un grand travail supplémentaire aux Conseils paroissiaux. Il estime que ce débat appartient au Synode. Le Conseil synodal est assez d'accord sur l'idée que les paroisses réfléchissent à un plan de législature. Le seul point de désaccord est celui qui leur demande de soumettre au Conseil synodal ledit plan. Cela ne paraît pas très conforme. Les paroisses ont une indépendance assez importante dans leur choix de priorité paroissiale. Si on enlevait cette expression, il faudrait une manière de coordonner le travail. Le Conseil synodal laisse au Synode le soin de continuer le débat.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, trouve que les Conseils paroissiaux ont déjà beaucoup de travail et le font sérieusement. Le projet visions prospectives donnera également du travail supplémentaire dans un travail de réflexion et dans la mise en place des résolutions. Il faut également établir des priorités en fonction des forces à disposition, établir des axes pour les actions des paroisses. Mais quant à devoir soumettre au terme de chaque législature un projet paroissial pour la nouvelle, avec tout ce que cela comporte, M. Stauffer pense que les Conseils paroissiaux sont assez responsables sans devoir encore soumettre leur devoir à leur instituteur! Il doit s'agir d'une collégialité. Il propose de refuser cet amendement.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, à titre personnel, s'oppose à cet amendement pour les mêmes raisons, mais également parce qu'un Conseil paroissial sortant, ne peut lier les mains d'un Conseil paroissial entrant.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, précise que lors de la discussion de la résolution 7, il a bien été discuté de faire le bilan en paroisse par

rapport à ce qu'on attend des nouveaux membres. La paroisse est donc chargée de savoir ce qu'elle va faire de ses ouailles ou des personnes intéressées. C'est tout le défi de ce qui est proposé dans cet amendement. L'objectif n'est pas de se charger de travail supplémentaire, mais de dire ce que chacune des paroisses va faire de sa propre destinée, car elle fait partie d'un organisme auquel chacun croit. Il n'est pas possible de partir dans tous les sens, il faut se serrer les coudes, plus particulièrement dans cette période de disette financière, mais aussi par souci de cohérence derrière le message de l'EREN, un message "erenien"! Il propose également de remplacer "soumettre au Conseil synodal", par "d'exposer au Synode pour aval, lesdits projets aux termes de chaque législature". Dans un changement de législature, ou bien il est possible de se réjouir de l'expérience accumulée et dès lors faire quelque chose avant de passer le témoin; ou alors laisser les successeurs dans la mouise de la nouveauté. La paroisse du Joran a préféré la première solution plutôt que de laisser un Conseil paroissial neuf s'engager dans une voie décisive.

Le président reformule la résolution 10 bis modifiée

Le Synode charge les paroisses d'exposer au Synode pour aval, au terme de chaque législature, un projet paroissial de nouvelle législature, mettant en évidence les axes de leur action et les moyens mis en œuvre.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, s'insurge contre le fait que le Synode mette la main sur le travail de chaque paroisse! Il relève que les plans quinquennaux datent du temps du Soviet!

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, à titre personnel, est embarrassé sur la première phrase, mais il aimerait soutenir cette résolution car elle change le travail en paroisse. Au lieu de maintenir ce qui existe, se projeter dans l'avenir, avoir des projets, une vision: c'est le premier grand avantage de cette résolution, le deuxième étant qu'elle permet à la paroisse d'être cohérente sur son territoire. Il invite le Synode à soutenir cette résolution.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est toujours intéressé par l'intention de la résolution, mais reste embarrassé par la forme du retour. Il n'existe rien qui prévoit que les paroisses doivent faire des rapports au Synode. Il propose de se mettre d'accord sur un principe, de se donner le temps de l'élaborer pour le mois de juin, et d'y fixer des modalités.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, propose un nouvel amendement 10 bis:

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le principe de projet paroissial de législature, mettant en évidence les axes de l'action de la paroisse et des moyens mis en œuvre, pour la session du Synode de décembre 2008.

Le président procède au vote de la résolution 10 bis de la paroisse du Joran.

Au vote, la résolution 10 bis est acceptée par 22 voix, contre 18 et 7 absentions et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le principe de projet paroissial de législature, mettant en évidence les axes de l'action de la paroisse et des moyens mis en œuvre, pour la session du Synode de décembre 2008.

Le président passe à la résolution 11

Le Synode décide que l'EREN favorise les contours de communautés aux dimensions paroissiales.

La résolution 11 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 12

Le Synode décide que les cultes visent essentiellement au renforcement de la communauté paroissiale.

Qui comporte un amendement de la paroisse des Hautes Joux

*Le Synode décide que les cultes visent **notamment** au renforcement de la communauté paroissiale.*

Mme Hélène Caudwell, paroisse des Hautes Joux, estime que le culte est d'abord le lieu où l'on annonce l'Évangile et conduit le peuple de Dieu dans la louange, cela étant, il contribue au renforcement de la vie communautaire. C'est pourquoi la proposition est de changer le terme "essentiellement" par "notamment".

Le pasteur **Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, accepte l'amendement qui devient la résolution 12.

Le président procède au vote de la résolution 12.

Au vote, la résolution 12 est acceptée à l'unanimité et a la teneur suivante:

Le Synode décide que les cultes visent notamment au renforcement de la communauté paroissiale.

Le président passe à la résolution 13

Le Synode décide que le terme « lieu de vie » définit un espace communautaire géographique identifié comme tel par le Conseil paroissial au même titre qu'un secteur d'activité peut être identifié comme espace communautaire non-géographique.

La résolution 13 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 14

Le Synode charge les Conseils paroissiaux

- a) d'identifier les espaces communautaires dans la paroisse, soit sous la forme de lieu(x) de vie, soit sous la forme de secteur(s) d'activité.
- b) D'encourager la vie communautaire qui s'y déroule.
- c) De proposer des liens avec la vie communautaire paroissiale.

La résolution 14 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 15 qui comporte un amendement de la paroisse de La Côte

*Le Synode charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses **qui le demandent** dans cet effort, sous la forme de rencontres avec des délégations des Conseils paroissiaux pour faire le point et évaluer les chances et les difficultés.*

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, propose cet amendement pour ne pas multiplier inutilement les rencontres qui ne sont pas forcément nécessaires lorsque les choses se passent bien. La paroisse estime que les Conseils paroissiaux sont aptes à pouvoir juger et faire la demande en cas de besoin, au Conseil synodal. C'est la raison pour laquelle cet amendement est proposé.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, refuse cet amendement. Premièrement les rencontres sont toujours utiles, en particulier lorsque tout va bien. Le Conseil synodal regrette cet amendement, car il aplatit complètement la résolution, en laissant entendre l'impression que le Conseil synodal va imposer un accompagnement. Or un accompagnement se fait dans un autre état d'esprit, et il pense que le Synode est en droit d'attendre du Conseil synodal qu'il travaille dans une recherche de rapport de partenariat et non pas de rapport de force, un état d'esprit proactif, et non pas d'attentisme, comme le suggère cet amendement.

Le président procède au vote de l'amendement de la paroisse de la Côte

Au vote, l'amendement est refusé par une très grande majorité.

Le président procède au vote de la résolution 15 telle que proposée par le Conseil synodal.

Au vote, la résolution 15 est acceptée à une grande majorité et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses dans cet effort, sous la forme de rencontres avec des délégations des conseils paroissiaux pour faire le point et évaluer les chances et les difficultés.

Le président passe à la résolution 16

Le Synode renonce à la structure en Centres cantonaux et décide de confier les tâches des Centres cantonaux, du Conseil cantonal Terre Nouvelle et de la Commission de musique et liturgie, à 8 Services cantonaux placés sous la responsabilité du Conseil synodal.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, à titre personnel, aimerait déposer une motion d'ordre concernant les résolutions 16 à 23. Il demande qu'elles soient reportées au Synode de juin 2008, et présentées sous une nouvelle forme. Les raisons en sont que, premièrement les amendements reçus, celui du ThEF (résolution 21) et celui de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs (résolution 23) touchent à différentes résolutions déjà votées auparavant. L'amendement du ThEF touche au contenu de l'amendement 17; celui de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs à l'ensemble des résolutions 16 à 22. C'est pourquoi il demande que ces résolutions soient proposées sous une forme différente. Deuxièmement, les modifications structurelles sont importantes et méritent une réflexion et un débat de fond qui excède les plus ou moins deux heures que les Conseils paroissiaux ont pu mettre pour l'ensemble de ce rapport. Ce qui manque encore, c'est la projection pratique que ces résolutions proposent. Le temps de la maturation de ces résolutions est important afin que les Conseils, les ministres et le Synode soient acquis aux changements proposés. Particulièrement sur la structure, mais aussi sur la manière de travailler des professionnels.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, précise qu'il existe une possibilité de motion d'ordre, mais la proposition qui est faite n'en est pas

une. Une motion d'ordre n'a pas de rapport avec le contenu, mais propose un changement dans la façon de faire les choses. Ce qui peut se faire éventuellement est de remplacer ces résolutions par une nouvelle résolution demandant au Conseil synodal de revenir avec un rapport mieux fait. Mais il conteste formellement la qualité de motion d'ordre de cette intervention.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, à titre personnel, explique que la motion d'ordre peut toucher tout sujet qui est débattu par le Synode, également le rapport de certaines résolutions. Il ne voit nulle part dans le règlement de l'Eglise quelque chose d'aussi précis que le Conseil synodal vient de dire. Il estime que sa demande est autant valable que celle du Conseil synodal.

Mme Martine Schlaeppy, paroisse de La Côte, a fait exactement la même réflexion, c'est la raison pour laquelle le Conseil paroissial soutient le report.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, cite l'art. 73 du règlement général:

"Il est permis, en tout temps, de demander la parole pour faire observer le règlement, pour une motion d'ordre ou pour répliquer à une atteinte personnelle.

La discussion principale est alors interrompue jusqu'à ce que l'intervention soit liquidée".

Le président précise que la motion d'ordre ne porte pas sur la question du contenu. Il est possible de demander que les résolutions soient refusées ou d'en proposer d'autres.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, à titre personnel, demande comment il est possible de dire que cela n'a pas trait au contenu? La motion d'ordre n'est pas définie, elle peut demander toute interruption de tout ce qui se passe au niveau du Synode. Dans le règlement, elle n'est pas précisée. Cela est laissé à l'interprétation des gens.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, a compris à la lecture de l'article 73 du règlement, qu'il est possible de faire ce qui a été proposé par le pasteur Christian Miaz. Il faut d'abord régler le problème de la motion avant de continuer de discuter des résolutions. Si le Synode accepte cette motion, les résolutions suivantes sont bien évidemment reportées au prochain Synode. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs soutient la motion d'ordre.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, est scandalisé par ce que le pasteur Miaz dit. Cela implique qu'un rapport du Conseil synodal peut être interrompu en tout temps. Il estime que la motion d'ordre n'est pas valable puisque l'entrée en matière a été votée. Il demande au président du Synode de trancher sur la question de savoir si oui ou non, la motion d'ordre est valable.

Le président interromp la séance et profite de saluer les invités présents. Il remercie également la paroisse de Colombier pour l'accueil, les croissants, le café et l'eau sur les tables.

Il invite chacun à participer au Culte au Temple de Colombier où aura lieu l'installation de M. Pierre Borer, directeur du Centre social protestant et du pasteur Fabrice Demarle, responsable des ministères. Ainsi que de la prise de congé des diacres Anne-Christine Bercher et Danièle Huguenin et des pasteurs Antoine Borel, Pierre Burgat, Nicolas Cochand, Jeanne-Marie Diacon,

Françoise Dorier, Werner Habegger, Martine Matthey, Béatrice Perregaux Allisson, Christian Reichen et Rémy Wuillemin.

Il précise qu'un apéritif offert par la commune de Colombier suivra.

Après la pause, **le président** reprend le débat et précise qu'il s'avère effectivement qu'il n'est pas possible de faire une motion d'ordre sur le contenu d'un rapport. En revanche, le pasteur Miaz a eu le temps de rédiger, avec quelques députés, un amendement qu'il présente:

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter en juin 2008 un rapport sur la réorganisation de l'EREN, de ses structures, du Conseil synodal et des postes cantonaux de l'EREN au sens des éléments correspondant au point 16 à 23 du présent rapport. Cette résolution remplace lesdits points.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, remercie M. Jacques Laurent de l'aide apportée. Il avait oublié que l'Eglise avait un moyen plus simple que la motion d'ordre, qui est l'amendement.

Il ne revient pas sur tout ce qu'il a dit précédemment, mais le but recherché est de laisser le temps de réfléchir à la modification au niveau structurel, au niveau du travail des ministres et des Services cantonaux. De plus, il attend quelque chose de plus développé sur la projection pratique que ce que le Conseil synodal propose.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal aimerait bien que ces résolutions soient traitées ce jour. Cet amendement ne demande rien de plus que ce qui a déjà été fait. Faut-il revenir avec les mêmes propositions dans six mois? Il trouve cela léger puisque le Synode peut déjà discuter les résolutions. L'amendement proposé pose problème par rapport à la résolution 19, en particulier sur la question de la transformation en Communauté de l'aumônerie des personnes sourdes et malentendantes. Ce projet rencontre beaucoup d'intérêts de la part des personnes concernées par ce problème. Il faudra donc passer assez rapidement à des questions formelles avec les partenaires de l'Eglise Berne-Jura-Soleure, car c'est une collaboration sur ce secteur. Ne pas décider aujourd'hui retarde un certain nombre de pistes qui pourraient déjà être mises en œuvre. Concernant les résolutions 21 et 22, si les décisions ne sont pas prises aujourd'hui, il ne sera pas possible de proposer un échéancier au mois de juin et cela repousse l'ensemble du projet d'une façon fâcheuse. La demande d'avoir des projections pratiques dérange le Conseil synodal, car le choix de présenter le projet Visions prospectives par tranches de salami suit une logique intéressante: proposition de principes généraux, lignes directrices, choix concrets, ensuite, seulement, il a des modalités pratiques. Il est plutôt positif de pouvoir faire les choses dans l'ordre.

Le pasteur Christian Miaz, paroisse du Val-de-Ruz Nord, la Cascade, comprend l'avis du Conseil synodal, mais estime que si la résolution 17 et l'amendement 23 sont acceptés, l'Eglise se trouve dans une situation incohérente. Par rapport au 50% de responsables de Services cantonaux, le pasteur Miaz aurait eu besoin, en lien avec la professionnalisation du Conseil synodal, d'avoir plus de précision que ce qui est dit dans le rapport. C'est pourquoi il maintient son amendement.

Le président procède au vote de l'amendement

Au vote, l'amendement sous forme de résolution 15 bis est accepté par 22 voix contre 18 et a la teneur suivante:

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter en juin 2008 un rapport sur la réorganisation de l'EREN, de ses structures, du Conseil synodal et des postes cantonaux de l'EREN au sens des éléments correspondant aux points 16 à 23 du présent rapport. Cette résolution remplace lesdits points.

Le président procède au vote d'ensemble.

Au vote, le rapport du Conseil synodal et les résolutions du Rapport Visions prospectives II, des choix concrets, sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil synodal sur le réaménagement de la position institutionnelle du Centre social protestant (CSP) dans l'EREN.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, précise que le rapport sur le réaménagement institutionnel du CSP est le fruit d'un assez long parcours. Les différents partenaires impliqués n'ont cessé de chercher le moyen de concilier les besoins spécifiques du CSP et de la mission diaconale générale de l'EREN. L'évolution et les contingences propres au travail social ont conduit le CSP à acquérir une expertise toujours plus poussée et une envergure certaine du point de vue personnel et budgétaire. Cela explique le fait que sa pratique s'est progressivement éloignée de certaines dispositions précisées dans ces statuts qui datent de 1985 et qu'il convient de réactualiser. Ce décalage s'est installé par les nécessités inhérentes au fonctionnement d'un tel service. Impératifs dont le Conseil synodal a reconnu le bien-fondé. Cela ne signifie aucunement que le CSP a renié ses origines: son action est clairement réformée et évangélique, même si son visage est reconnu au-delà de ces limites. Ni que le Conseil synodal a renoncé au CSP: il doit continuer à faire partie intégrante de l'EREN avec de nouveaux statuts qui lui donnent une autonomie organisationnelle dont il a besoin, ainsi qu'un mandat clair quant à son rôle pour le renforcement de la diaconie paroissiale.

Le président passe à la discussion de l'entrée en matière.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, affirme qu'il parle bien en tant que représentant du Conseil paroissial du Joran et non du colloque. Il annonce que la paroisse ne s'opposera pas à l'entrée en matière ni aux résolutions proposées. Le rapport soumis est cohérent, le CSP doit jouir d'un statut propre permettant à ses organes directeurs de façonner son quotidien et son avenir. La paroisse fait toutefois part de son scepticisme face à l'action du CSP jugeant qu'il ne fait plus le travail spécifique qui lui vaut un statut de service de l'Eglise. À l'instar de la Maison de Champréveyres, de la Rochelle ou du Foyer Carrefour, l'EREN a concrétisé une intention novatrice en créant le CSP, les anciens peuvent en être félicités. Parce que ces idées étaient bonnes, les prestations du CSP font aujourd'hui majoritairement partie des tâches régaliennes de l'Etat, rares étant celles vraiment originales du CSP qui, si elles existent, ne font qu'épargner à l'Etat le souci de les mettre en place. La paroisse se réjouit que dorénavant, toute action fera l'objet d'une étude et que seul, ce qui sera conforme aux décisions synodales en matière de diaconie, qui relèvera des priorités de l'Eglise, caractérisera les orientations du CSP institutionnellement relooké. Car utiliser 614'000 francs des précieux deniers de l'EREN pour soutenir un service social presque comme les autres, aussi compétent soit-il, ne correspond pas à la volonté de primarisation des activités de l'EREN votées par le Synode. Somme qui correspond à peu près à cinq postes de pasteurs.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, considère qu'il s'agit d'un privilège de posséder un service de cette compétence-là, reconnu dans la société et qui peut faire bénéficier l'Eglise de son savoir-faire dans les paroisses. La subvention accordée par l'EREN est importante si on compare à l'équivalence des postes de pasteurs. Mais il ne s'agit là que d'une partie du budget du CSP qui tourne autour des 3 millions. L'Etat contribuant en rétribution de mandat de prestation.

Au vote, l'entrée en matière du rapport du Conseil synodal sur le réaménagement de la position institutionnelle du Centre social protestant (CSP) dans l'EREN est acceptée à l'unanimité.

Le président passe à la résolution 1

Le Synode décide d'accorder au Centre social protestant l'autonomie organisationnelle dont il a besoin pour accomplir sa mission spécifique, notamment en matière de gestion du personnel et financière, et charge le Conseil synodal d'avaliser les nouveaux statuts et le règlement du personnel.

La résolution 1 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 2

Le Synode confirme le principe d'une composition représentative de l'EREN au Comité du Centre social protestant.

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 3 qui comporte un amendement de la paroisse la BARC :

Le Synode charge le Conseil synodal de définir le mandat du Centre social protestant dans le soutien de la diaconie de proximité.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La Barc, précise qu'elle va défendre directement les amendements 3 et 4 puisqu'il s'agit de la même proposition de changement, c'est-à-dire, remplacer le mot "promotion" par le mot "soutien". Le Conseil paroissial voyant le CSP comme un soutien plutôt que comme un promoteur de la diaconie de proximité. Les professionnels du CSP devraient pouvoir intervenir comme connaisseurs de l'action sociale dans le canton, comme assistants sociaux et juristes et soutenir la diaconie de proximité plutôt que de la promouvoir.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, répond que le CSP est effectivement une des ressources prioritaires pour renforcer la diaconie de proximité que l'EREN s'est fixée depuis longtemps. Dans la résolution 3, il s'agit pourtant bien de définir le mandat du CSP dans cette promotion.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La Barc, annonce que si le mandat peut-être discuté, la paroisse renonce à cet amendement.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, rappelle qu'une fois la décision prise par le Synode, le Conseil synodal continuera d'avoir des discussions afin d'imaginer comment le CSP va contribuer à cette promotion et cela dépendra aussi du rythme de travail de cette plate-forme qui a déjà été décidée. Il s'agit bien de travailler sur une base de dialogue décidée en accord avec chacune des parties.

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La Barc, confirme que la paroisse retire ses amendements.

Le président passe à la résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de définir le mandat du Centre social protestant dans la promotion de la diaconie de proximité.

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de rendre compte du rôle du CSP dans la promotion de la diaconie de proximité dans un rapport en décembre 2008 qui portera sur la mise en place de la plate-forme diaconale.

La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 5

Le Synode décide de supprimer la rubrique "Centre cantonal Diaconie et Entraide" du "Tableau des postes cantonaux" qui figure dans l'Annexe I, chapitre 2), du Règlement général.

La résolution 5 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Le président passe à la résolution 6

Le Synode décide de retirer la direction du CSP (1.0 poste) du "Tableau des postes cantonaux" qui figure dans l'Annexe I, (chapitre 2), du Règlement général et d'en attribuer ainsi la responsabilité au Comité du CSP.

La résolution 6 n'étant pas contestée, elle est acceptée

Le président passe à la résolution 7

Corollairement, le Synode décide d'introduire une rubrique "Conseil cantonal Terre Nouvelle" au "Tableau des postes cantonaux" dans l'Annexe I, (Chapitre 2), du Règlement général et de lui attribuer 0.5 poste.

La résolution 7 n'étant pas contestée, elle est acceptée.

Au vote, l'ensemble du rapport et des résolutions sur le réaménagement de la position institutionnelle du Centre social protestant (CSP) dans l'EREN est accepté à l'unanimité.

Le président passe au point

6. Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, rappelle les résolutions 152-G à 152-I adoptées lors de la session du 13 décembre 2006, à savoir la décision prise d'ouvrir une réflexion sur l'opportunité d'une liturgie de couples en situation de partenariat enregistré. Trois choses ont ainsi été demandées lors de ce Synode :

-Qu'une réflexion de fond soit menée ainsi qu'une mise à disposition des paroisses jusqu'à fin mars 2007 avec une argumentation théologique permettant

au Synode de prendre une décision de principe sur l'opportunité d'une liturgie pour couples en situation de partenariat enregistré !

-Le Conseil synodal devait prendre rapidement contact avec la SPMN afin de lui proposer d'organiser un débat pour les ministres de l'EREN.

-Un moratoire était aussi demandé précisant qu'en cas de demandes de bénédiction liturgique pour couples en situation de partenariat enregistré, il fallait envisager un accompagnement personnel et s'abstenir de liturgie publique.

Le pasteur Allisson précise que toutes ces demandes ont été respectées puisqu'un argumentaire a été proposé, des discussions organisées, plusieurs personnes ont développé et diffusé des argumentaires défendant, entre autres, une autre position que celle du Conseil synodal. Une journée a été organisée par la SPMN pour les ministres et permanents.

Il rappelle qu'au niveau civil, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le partenariat enregistré, le 1^{er} janvier 2007 ouvre la possibilité de reconnaître officiellement les couples homosexuels. Dès ce moment, l'Eglise ne peut plus dire qu'elle ne propose une liturgie qu'aux couples reconnus par l'Etat civil sans se pencher sur la question des couples homosexuels. Une prise de position est attendue. Le pasteur Allisson met en garde le Synode dans la manière de voir cette attente comme un intérêt médiatique malsain mais il précise que des couples homosexuels s'intéressent à la vie de l'Eglise et vivent un engagement de foi. Il est conscient que les opposants, comme les partisans semblent se rejoindre sur la nécessité de dire l'accueil mais divergent sur la manière de le réaliser. L'argumentaire proposé par le Conseil synodal a suscité de nombreuses réflexions et débats. Les uns, les autres s'appuient sur leur lecture des textes bibliques et parviennent à des positions inconciliables. Toute l'énergie mise dans la préparation des argumentaires de part et d'autre montre, si besoin est que le thème touche chacun dans ses émotions. Il y a des risques à aborder cette question, risque d'un débat houleux, risque de mettre à jour des divisions dans l'EREN, risque encore de blesser des personnes par la décision qui sera prise. Le Conseil synodal se réjouit que cette question soit à l'ordre du jour du Synode qui est maître de décider de l'option que l'EREN doit prendre.

Le président souhaite ici rappeler que le sujet est brûlant, qu'il compte sur chaque député afin que le débat puisse avoir lieu et que chacun puisse donner son opinion et être entendu. Priorité sera donnée aux personnes qui ne se seront pas encore exprimées. Il se réserve le droit de raccourcir le temps de parole, notamment si une personne dit plusieurs fois des contenus trop similaires.

Le président ouvre le débat sur l'entrée en matière.

M. Jean-Pierre Emery, paroisse de Neuchâtel, précise que le rapport fourni est complexe et fouillé. Il regrette ce qu'il considère comme une lacune importante à savoir l'absence complète de dialogue œcuménique. Dans le rapport, il est mentionné le terme de liturgie de mariage et rappelle qu'il ne saurait être question d'assimiler les pacsés au mariage puisqu'il s'agit d'un partenariat. Ce rapport suggère de plaire à une minorité à l'encontre de la sensibilité de beaucoup de paroissiens pratiquants. La paroisse pense qu'il s'agit d'un problème complexe, grave et sensible qui devrait être soumis au vote des paroissiens en leur posant la question sans détours : Acceptez-vous la création d'une liturgie spécifique pour couples liés par un partenariat enregistré selon les lois cantonales et fédérales ? Au vu des différentes lacunes citées, la paroisse propose de refuser l'entrée en matière.

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, conscient que le fond de l'air est frais et que la houle est importante remercie le Conseil synodal du rapport courageux qu'il propose. Les députés du Joran acceptent sans hésitation l'entrée en matière et les résolutions proposées. Il semble à la paroisse que le temps presse, malgré les nombreuses divergences et l'impossibilité apparente de trouver un consensus. Le temps presse de dire oui pour ne pas avoir plus longtemps à s'excuser d'avoir autant hésité. L'invitation du Conseil synodal à poser le regard de l'Eglise sur la question de l'homosexualité dans un autre champ que celui du péché ou de la maladie doit inviter les députés à savoir s'ils sont d'accord ou non de bénir un projet de vie. La paroisse estime qu'il est grand temps de cesser d'être blessant à l'égard de certains concitoyens et invite le Synode à imaginer l'image que l'EREN aurait au sein de la société civile si l'Eglise prêche la compréhension à l'égard de tous et refusait la parole de Dieu à certains. M. Allisson de préciser que M. Pierre de Salis invitait à être une Eglise capable de rejoindre les êtres dans leurs situations de vie, c'est le moment de le faire !

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, rappelle qu'après avoir entendu le rapport du Conseil synodal suite aux décisions de décembre 2006, le Synode est maître de ses décisions. Ce n'est pas parce que le mandat a été donné par le Synode qu'il doit se sentir forcé de prendre une décision s'il estime que le moment n'est pas encore venu. La question de bénédiction des couples liés par un partenariat enregistré, en particulier les couples homosexuels divise l'Eglise et plusieurs consultations durant l'année écoulée l'ont montré. La réflexion à ce sujet vient à un moment où l'EREN est fragilisée par la diminution constante de ses membres et cherche à se redéfinir et à se reconstruire. La paroisse de La Côte pense que ce n'est pas le moment de prendre le risque de la fragiliser encore plus par une décision qui ne concernera, selon les propres dires du Conseil synodal qu'une minorité de personnes. L'élaboration d'une nouvelle liturgie de mariage pourrait se faire sans être liée à la problématique des couples partenariés. Pour toutes ces raisons, la paroisse propose de refuser l'entrée en matière.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, à titre personnel, craint de voir le Synode refuser l'entrée en matière. Il souhaite que le Synode remarque que derrière ses propos se trouve un aspect théologique dans le sens que la théologie, c'est Dieu dans le monde : Le Logos. Il précise qu'il n'y a rien de plus dangereux que de coincer le Logos dans la Bible. Derrière ses propos se cache aussi un aspect érotique puisqu'il y a un problème de sexe ainsi qu'ecclésiologique puisque l'Eglise a aussi une mission envers le monde, mais également politique puisque le monde attend que l'Eglise aille à sa rencontre. Il souhaite accrocher à ses paroles une réminiscence de faculté. Le professeur de théologie, M. Jean-Jacques von Allmen quand il parlait de l'eucharistie disait que c'est un moment si intime de la relation que l'on a avec Dieu que cela fait partie du mystère et que c'était comparable à l'acte d'amour. Il pense donc que ce moment-là n'est pas qualifié au niveau du sexe masculin ou féminin. Quand les chrétiens sortent de l'eucharistie, ils sont envoyés dans le monde pour témoigner. Dans cette problématique des couples pacsés, c'est sur la bénédiction qu'il faut être attentif. Ce que les gens vivent dans leur couple, quel qu'il soit au niveau de la sexualité, c'est un moment fort. Si ces moments sont intenses et bien vécus, il semble au pasteur Roth que l'Eglise est envoyée dans le monde pour lui dire: La vie est belle ! Il souhaite donc que le Synode dépasse le problème de genre concernant la sexualité, cela appartient à chacune et à chacun et il faut arrêter de fixer des lois, des règles sur ce que la sexualité joue dans cette question. Ce qui doit importer, c'est la bénédiction qui est une force que Dieu donne pour envoyer les chrétiens dans

le monde. Et pourquoi pas par des couples homosexuels qui ont un témoignage à donner dans le monde au même titre que des couples hétérosexuels. Pour le pasteur Roth, le vrai problème est celui de la bénédiction et non celui de la sexualité sur lequel il lui paraît dangereux de rester fixé. Il se demande au nom de quoi, le Synode pourrait dire que des couples n'ont pas droit à la bénédiction pour aller ensuite témoigner de leur amour dans le monde.

M. Claude Wälti, paroisse La Chaux-de-Fonds, précise que faute de temps, cet objet n'a pas été discuté dans ses assemblées. Cependant, lors de discussions informelles, nombre de Conseillers ont senti une vive opposition. Un pasteur et un paroissien engagés ont également fait part, par écrit, de leur vive opposition. Le mot "démission" a été prononcé quelquefois et M. Wälti de demander si le Synode peut se permettre de prendre une décision qui pourrait provoquer un schisme dans l'Eglise. La paroisse répond non et propose de refuser l'entrée en matière. Ce n'est ni par manque de courage ni par crainte de prendre position, il n'y a ni ceux qui ont tort ni ceux qui ont raison, mais il y a possibilité de schisme et l'EREN ne peut pas se le permettre. Il y a d'autres problèmes plus urgents à résoudre.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, affirme que si l'entrée en matière est acceptée, cela implique un pas en avant dans la bénédiction. Il précise qu'il a écrit un rapport de 15 pages qu'il aurait souhaité envoyer à chacun, étant conscient qu'il ne peut en dire que quelques mots. Il a envoyé ce rapport aux ministres et va tenter de faire un résumé. Il souhaite montrer que c'est un problème de fond, théologique et qui touche aussi les autres Eglises. M. Haemmerli rappelle que c'est un sujet explosif avec des positions inconciliables. La paroisse perçoit que le rapport du Conseil synodal propose une nouvelle approche de la sexualité. Elle ne prétend pas parler comme si elle était meilleure que les autres mais au nom du message de l'Evangile. Ce n'est pas une position personnelle mais bien la position de l'Eglise au cours des 19,5 siècles passés par les pères de l'Eglise. La science est souvent évoquée, mais elle peut être utilisée dans un sens comme dans l'autre, c'est pourquoi M. Haemmerli propose de ne pas mettre la science au cœur du débat. Il se penchera donc sur la question théologique. Il voit deux dangers dans l'interprétation des textes bibliques, deux chemins opposés à savoir prendre un texte et l'absolutiser sans tenir compte de son contexte soit, vouloir que tous les textes qui dérangent soit contextuels. Christ a mangé avec les pécheurs et l'Eglise doit s'inspirer de l'attitude de Jésus et elle doit aller vers les homosexuels et entrer en dialogue avec eux, Jésus est mort pour les homosexuels au même titre que pour tous les pécheurs. L'Eglise a la responsabilité d'édifier et il est important de faire la distinction entre péché et pécheur. Dans la Genèse, Dieu crée de l'ordre, il fait une distinction entre l'homme et la femme et leur demande d'être féconds, l'ensemble de la relation est ouverte à l'accueil de l'enfant. La pratique de l'homosexualité est une fermeture puisqu'elle n'ouvre à rien de nouveau qu'à un être semblable, son alter ego.

Le président demande à M. Haemmerli de raccourcir, son temps de parole ayant déjà dépassé 10 minutes.

M. Pascal Haemmerli poursuit en précisant que l'Eglise bénit au nom de Dieu et non en son nom propre. Ce n'est pas un pouvoir qu'elle a, mais cette force appartient à Dieu. Il propose au Synode de lire les textes de Lévitique, de Romains en remarquant que l'homosexualité n'est pas le pire des péchés, mais fait partie du péché au même titre que d'autres comportements. Enfin il souhaite rappeler que les Eglises réformées, luthériennes sont divisées sur la question, les Eglises évangéliques, charismatiques, orthodoxes et catholiques sont clairement opposées. Environ 10% des chrétiens

sont divisés sur cette question, les autres sont contre. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs pense que l'unité des chrétiens est en jeu sur cette question. Elle rappelle que le Synode se trouve devant des enjeux humains très profonds et propose le refus de l'entrée en matière.

Le pasteur François Caudwell, paroisse des Hautes Joux, invite les députés à lire le rapport de M. Haemmerli qui est un modèle de rigueur, de clarté, de sagesse et de fidélité à la parole telle qu'il est possible de l'entendre dans l'Écriture. Il s'agit là de son point de vue personnel qui ne fait qu'exprimer un des différents points de vue de la paroisse des Hautes Joux qui est divisée sur la question et qui n'a pu que constater sa division. Elle n'est pas en mesure d'exprimer une position claire et consensuelle. Les résolutions proposées constituent un véritable brûlot, une bombe pour l'Église et un risque énorme pour son unité, vécu à petite échelle au Conseil paroissial. C'est pourquoi il demande de refuser l'entrée en matière.

Sœur Pascale, communauté de Grandchamp, annonce que la communauté a parlé plus spécialement du projet d'une liturgie pour les couples liés par un partenariat enregistré et écouté ce qui se vit dans l'Église. Un gros travail a été poursuivi dans l'Église et pourtant la divergence des opinions existantes a semblé être un signe que le temps n'est pas mûr pour une décision. Il semble nécessaire de porter encore un temps ensemble cette question et ces tensions pour que la décision ne soit pas celle d'un rapport de force mais qu'elle soit mûrie afin que l'unité de l'Église soit préservée. Sœur Pascale propose donc le refus de l'entrée en matière.

Le pasteur Phil Baker, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, estime que le rapport et les résolutions peuvent être acceptés. Il se demande jusqu'à quand il faudra repousser une telle décision et se refuse à être l'otage de l'œcuménisme. Si aujourd'hui ce n'est pas le moment, alors quand ? Il rappelle que définir sa propre décision permet d'être clair face aux voisins. Avoir l'accord de tous est inconcevable, de plus, quelle décision de justice et d'équité a été prise en attendant l'accord de tous ? Il pense également que c'est la nature même de l'Église que d'être fragile et c'est paradoxalement sa force. Pour le pasteur Baker, refuser d'entrer en matière, c'est refuser de se positionner. Ce n'est pas interdire toute pratique qui va dans le sens que l'Église ne souhaiterait pas. Le Conseil synodal lui-même demande de prendre une décision plutôt que de s'en tenir à l'arbitraire. Le Synode de décembre 2006 a imposé un moratoire d'une année afin que la question soit discutée sereinement au sein de l'Église. Si l'entrée en matière est acceptée et que le Synode refuse les résolutions, cela aura au moins le mérite d'être clair. Selon le pasteur Baker, la question fondamentale est : Croit-on que l'acte homosexuel est un péché ou non ? Il a entendu, on accueille le pécheur, on condamne le péché, quelque qu'il soit à savoir le viol, le mensonge la cupidité, le meurtre, le pasteur n'est pas prêt à dire que l'acte homosexuel est un péché au même titre que le meurtre ou que l'adultère puisque dans l'acte homosexuel, il y a un projet de vie entre deux personnes qui s'aiment.

Le pasteur Daniel Mabongo, paroisse de La Côte, rappelle que le Conseil synodal demande de préparer une liturgie de bénédiction pour les couples homosexuels. Or la liturgie est le service du peuple. Si le Synode décide de la faire, cela doit engager tout le peuple de l'Église. Les communautés où l'on fait cette bénédiction doivent se reconnaître dans cette liturgie. Or le peuple de l'Église n'est pas encore prêt à prendre une telle décision.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, insiste sur la responsabilité qu'ont les députés au Synode dans le cadre d'une Église qui

entend renforcer les liens entre ses membres. Responsabilité accrue de montrer la présence de Jésus-Christ en paroles et en actes et entre les institutions, Conseil synodal, Synode, Conseils de communautés locales et de paroisses. Il ne comprend pas en quoi, la non position serait blessante ou montrerait un manque de courage. Pour lui, la parole n'est pas refusée du fait que l'Eglise ne peut pas bénir ce projet de vie. Il y a une conscience accrue qu'il ne doit pas y avoir de jugement ou d'exclusion. On peut être opposé à une liturgie et avoir autre chose à donner. L'Eglise ne se trouve pas en présence de paroissiens ayant des opinions différentes, mais bien une différence de conviction de foi. Les entretiens ont abouti à des divergences et cela n'est pas négatif. Dans le livre d'Eric Fuchs "Comment faire pour bien faire", il faut passer par 5 étapes avant d'arriver à une prise de décision où toutes les parties se sentent entendues et respectées.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, rappelle que si le Synode n'accepte pas l'Entrée en matière, cela ne veut pas dire qu'il n'avance pas. Un groupe informel réfléchi à un processus de décision par consensus tel que pratiqué au Conseil œcuménique des Eglises. Ce processus de décisions, loin de viser le compromis ou l'unanimité, veut mettre en place des règles qui permettent à toutes les parties de s'exprimer dans un respect réciproque. Cela demande effectivement plus de temps puisqu'il faut écouter ce que l'autre pense, le respecter et être prêt à assumer une décision quelle qu'elle soit. Ce processus semble particulièrement adapté à ce genre de décisions difficiles à prendre, d'où la présentation après ce point de la motion "Pagnamenta".

La pasteure Bénédicte Gritti-Geiser, paroisse de La BARC, précise que la paroisse souhaite l'entrée en matière. La pasteure a la sensation de cumuler plusieurs tares puisqu'elle a la chance d'incarner une histoire qui aurait pu lui permettre de ne pas être là. Elle est heureuse de faire partie d'une Eglise qui veut encore et toujours aller de l'avant et qui s'implique dans l'accueil et l'acceptation de tout individu et elle espère que le Synode ne mettra pas des siècles à y parvenir.

La pasteure Elisabeth Muller, paroisse de Langue-Allemande, annonce qu'elle votera l'entrée en matière. 1° Parce que l'Eglise est du côté des personnes concernées, des faibles et des opprimés. 2° Selon la foi chrétienne, l'homme a été créé pour vivre en communauté et en relation. 3° Si deux personnes du même sexe décident d'entrer dans un projet de vie de longue durée, elles devraient avoir la possibilité d'y entrer sans obstacle discriminant.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, observe des prises de positions différentes dans la demande des paroisses de ne pas entrer en matière. Tout d'abord l'idée que l'homosexualité est un péché qui empêche donc une bénédiction. Comment donc s'approcher des personnes et ne pas tout accepter de la même manière que Jésus demande à la pécheresse de ne plus pécher? D'autres ont demandé de refuser l'entrée en matière en mettant en place un processus par prise de consensus. Les protestants croient en un seul Dieu, possède une seule Bible et ont une multitude de regards sur cette Ecriture qui n'accrédite pas une décision, une prise de position qui pourraient être contradictoire. Le pasteur Allisson demande au Synode de prendre sa responsabilité et de faire acte de courage en entrant en matière sur le sujet soit en acceptant ou en refusant les résolutions.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz Nord, La Cascade, précise que la paroisse est prête à entrer en matière à environ deux tiers des personnes qui ont été consultées. Il souhaite faire part d'échos différents de paroissiens. Certains ont clairement dit que si le Synode acceptait cette

bénédiction, ils sortiraient de l'Eglise, ou alors le contraire: "si une décision n'est pas prise, je n'ai plus rien à faire de l'EREN" ! Des homosexuels ne souhaitent pas demander de bénédiction, de peur d'être à l'origine d'un schisme dans l'Eglise, d'un autre côté, des couples qui disent que ce qu'ils vivent est assez fort sans avoir besoin de la bénédiction de l'Eglise. A titre personnel, M. Barbezat a le sentiment, en écoutant les débats que la définition de l'acte de bénédiction est différente d'une personne à l'autre. Pour lui, bénir c'est appeler à la protection de Dieu. Il pense aussi que les paroissiens pourraient accepter un processus par consensus tel que présenté par le pasteur Calame.

M. Michel Stauffer, paroisse du Val-de-Travers, admet en paroisse, que les frères homosexuels doivent être accueillis dans l'Eglise, néanmoins, une majorité a exprimé son refus d'une liturgie de bénédiction. Au Conseil paroissial, les membres ont hésité à entrer en matière et finalement ont décidé d'amender la première résolution et de refuser les deux suivantes. Pour un sujet aussi sérieux, il semble indispensable de trouver un consensus, le rechercher dans l'amour réciproque des uns pour les autres et à la fin de consulter l'assemblée générale de l'Eglise. A titre personnel, M. Stauffer ne votera pas l'entrée en matière.

M. Jean-Pierre Emery, paroisse de Neuchâtel, précise qu'il ne souhaite pas que cette liturgie devienne une liturgie de mariage. La paroisse a toujours évoqué le sujet en pensant que le PACS ne touchait pas seulement des couples homosexuels mais aussi hétérosexuels.

La pasteure Marie-Louise Munger, paroisse du Val-de-Travers, a entendu des propos qui l'ont choquée et d'autres qui l'ont ouverte. Il serait bien de réviser certaines conceptions du péché et de la Grâce. Tant que la confusion est faite entre homosexuel et homosexualité, le Synode est en dehors du sujet. La religion, c'est entrer en relation. Le document proposé au Synode mélange plusieurs couches. Elle rappelle que c'est le Synode qui s'est mis dans cette situation en décembre 2006. Elle souligne l'attention du Conseil synodal dans la manière qu'il conduit les débats et de la manière dont les rapports ont été faits. Une liturgie n'est pas seulement une bénédiction, c'est un rituel écrit qui donne un processus d'Eglise. Il y a des mélanges entre le concept, la personne et le document. Que fait l'Eglise par rapport au rituel de mariage ? Car la manière dont le mariage se conçoit en société et est demandé ne s'accorde pas toujours entre le souci de la confession de foi des époux et ce que l'Eglise demande. Elle souhaite la création d'un comité qui fasse avancer l'Eglise dans le sens de ce que le pasteur Pagnamenta a proposé.

Le pasteur David Allisson, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode peut choisir de décider ou non. Il y a deux manières possibles de faire, à savoir: entrer en matière et se prononcer sur les résolutions ou se décider à utiliser un nouvel outil proposé comme le processus par consensus qui demandera évidemment plus de temps et une manière de travailler différente de ce que le Synode a l'habitude. Dans l'aspect de non-décision, le pasteur Allisson rappelle que l'EREN se trouve devant une difficulté à savoir que faire puisque le moratoire prend en principe fin au Synode de ce jour? Autre possibilité, se dédouaner sur une assemblée générale de l'Eglise. Le Conseil synodal rejette cette possibilité, il a la volonté que cette décision soit prise par le Synode qui en a le droit puisque les députés sont élus par les paroissiens.

M. Pascal Haemmerli, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, regrette qu'il n'y ait pas assez de temps pour débattre, c'est pourquoi il soutient la proposition

du pasteur Pagnamenta afin de vraiment prendre le temps de discuter. Il souhaite rendre le Synode attentif que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs vivrait cette décision comme une coupure avec la tradition et les Ecritures. Certaines personnes ont effectivement affirmé qu'elles quitteraient l'EREN en cas de vote positif et les ministres ont tous émis l'idée de faire objection de conscience. En cas d'acceptation, le Synode aura donc créé une déchirure au sein de l'EREN puisque certaines paroisses vont accepter de pratiquer ces bénédictions et les autres refuseront. Si l'entrée en matière est refusée, la motion permettra de discuter entre autre de ce sujet avec cette façon de faire. Le but de la paroisse n'est pas de refuser de décider, mais de prendre le temps de le faire encore dans cette législature. M. Haemmerli précise qu'il ne met pas le terme homosexualité et péché ensemble, mais que c'est la Bible qui le fait. Il y a incompréhension de la part de la paroisse quand on dit que l'adultère, le meurtre etc. sont contextuels et pas l'acte homosexuel. Pourquoi ? Il pense qu'il va choquer plusieurs personnes, mais il précise que cela ne suffit pas de suspendre dans le vide les personnes homosexuelles, il faut les aider, l'Eglise doit le faire et proposer des moyens comme : Une vie de célibat dans la chasteté ou un chemin de guérison spirituelle. Tout en étant conscient que cela ne fonctionne pas toujours et que c'est un chemin très difficile mais il y a une possibilité. De plus, il précise que ce n'est pas parce qu'on est contre la bénédiction de couples homosexuels qu'on est contre les homosexuels, cela n'a rien à voir.

La pasteure Nicole Rochat, paroisse de Neuchâtel, partage sa réflexion à l'écoute de ce débat. Il lui semble que les prises de position des uns et des autres ne se situent pas sur le même niveau. D'une part il y a lutte pour la reconnaissance de la relation des personnes homosexuelles comme méritant la reconnaissance, l'amour ou l'accueil d'une Eglise qui se réfère au Christ. Or le rapport proposé s'axe sur la bénédiction d'un couple homosexuel ce qui n'est pas pareil. La paroisse de Neuchâtel considère que le rapport proposé est une mauvaise réponse aux besoins réels de personnes homosexuelles qui sont plus ou moins actives ou présentes dans les paroisses. Elle souhaite une préparation des ministres et Conseils paroissiaux afin que l'Eglise soit mieux à même de les accueillir et de les accompagner. La bénédiction est un pas trop grand qu'elle n'est pas prête à préparer dans les lieux de vie et les paroisses. Elle rappelle que la notion de bénédiction n'appartient pas à l'Eglise mais qu'il s'agit d'une demande faite à Dieu sur quelqu'un ou sur une situation. Il lui semble difficile d'argumenter que Dieu est prêt à donner sa bénédiction sur un couple homosexuel même s'il s'engage dans un projet de vie.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, remercie le Synode de la qualité des débats et de la sérénité exprimée qu'il trouve assez remarquable. Il souhaite dire un mot sur la lecture du texte biblique. Le Synode peut être en faveur de ce sujet ou non, mais il y a un certain nombre de choses qui sont inadmissibles. M. Haemmerli met en rupture le Synode et le Conseil synodal avec la tradition biblique notamment dans des choses qui ne peuvent être acceptées et qui n'entreront pas ni maintenant ni dans la suite du débat. Notamment quant il dit qu'il ne s'agit pas de son interprétation personnelle, mais que c'est la Bible ou la tradition chrétienne qui parle comme ça. Le pasteur Bader affirme que dès que l'on cite la Bible, chacun dit son regard personnel sur ce qu'il comprend de la Bible. C'est cela la tradition réformée. Le Conseil synodal refuse la vision dualiste proposée, elle n'est pas réformée, elle n'est pas non plus celle que le Synode a choisie jusqu'à maintenant.

La pasteure Martine Matthey, paroisse du Val-de-Travers, entend que tous sont d'accord pour dire que l'acte sexuel s'il n'est pas contraint et forcé n'est

pas un péché. Elle souhaite toutefois élargir le débat en précisant qu'il lui semble que le mariage entre un homme et une femme, c'est la vie. Elle se demande s'il n'y a pas moyen de trouver un autre chemin que la bénédiction pour couples homosexuels uniquement, mais d'élargir la chose en englobant aussi les veuves, les célibataires, les divorcés qui ont aussi besoin d'une "protection". Elle propose donc de faire une liturgie qui englobe tous les chemins de vie des êtres humains.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, rappelle que lors du Synode de décembre 2006, la question qui devait être posée à un moment donné était de savoir s'il était opportun d'envisager une bénédiction pour couple lié par un partenariat. C'est la question qui est posée maintenant : le moment est-il opportun ou non. Le pasteur Calame n'aime pas la façon dont on dit que si l'Eglise ne bénit pas, elle méprise. Il lui semble que c'est une manière de biaiser les choses, qui est totalement hors de propos. Un grand nombre pense que l'Eglise a beaucoup à faire, mais pas cela ! Beaucoup le pense aussi hors de l'Eglise, puisque des voix se sont faites entendre tels que des psychologues, des sociologues qui estiment que l'Eglise, quelle qu'elle soit, si elle introduit un rituel nouveau, institutionnalise de fait un mode de vie que la société elle-même n'a pas encore complètement intégré et un modèle de famille dont personne ne peut évaluer les conséquences sinon qu'il contribue déjà aujourd'hui à rendre plus difficile la formation de l'identité de l'enfant. Il rappelle que dans une liturgie, l'Eglise atteste des éléments essentiels de son identité et que par la célébration elle exprime et célèbre ce qu'elle reconnaît être le dessein bienveillant de Dieu envers ses créatures. Si l'Eglise chrétienne ne bénit plus la polygamie, ce n'est pas pour rejeter les polygames mais pour attester qu'à la suite du ministère de Jésus-Christ, il est offert en Jésus une vision de ce que vivre à son image implique. Vivre en prenant en compte la possibilité, la liberté de pouvoir retrouver la vie fidèle, sereine d'un couple hétérosexuel. C'est cela un projet de vie, bénit dans le sens que l'Eglise reconnaît une voie par laquelle l'être humain devient toujours plus humain, à l'image de la ressemblance de son Dieu qui inclut l'altérité. Après ce qu'a dit le pasteur Bader, il serait important d'attester qu'entre frères et sœurs, même en Eglise il y a encore du chemin à faire et qu'il vaut mieux se donner les moyens avant qu'une décision soit prise. Le pasteur Calame affirme que la paroisse de l'Entre-deux-Lacs reconnaît que la question est profonde, qu'un outil existe pour avancer dans le dialogue et qu'il serait triste de ne pas saisir l'occasion d'un vrai chemin. Il souhaite que le Synode ait le courage de dire : Aujourd'hui, nous reconnaissons combien la question est profonde et que si nous voulons choisir, non pas entre le bien et le mal mais entre le bien et un mieux il faut se donner les moyens d'aller vers ce mieux.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, est stupéfait en rapport avec l'aspect historique du problème. Il rappelle que le péché est un état existentiel, ce n'est pas une catégorie mais bien une coupure devant Dieu. La bénédiction, par contre, vient sur tous les pécheurs quels qu'ils soient. Il rappelle que l'Evangile n'est pas un consensus, et appelle le Synode à avoir le courage de ses actes et de prendre une décision en entrant en matière.

M. Pierre Montandon, paroisse La Chaux-de-Fonds, s'inquiète de la procédure du vote. La proposition du pasteur Calame l'intéresse beaucoup et il demande techniquement comment cela se passe.

Le président rappelle que si l'entrée en matière est acceptée, les 3 résolutions sont ensuite discutées et votées. Si l'entrée en matière est refusée, la motion "Pagnamenta" serait alors discutée. Il procède au vote.

Au vote, l'entrée en matière sur le Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat est refusée par 25 voix contre, 17 et 10 abstentions.

Le président passe au point suivant:

7. Motion "Pagnamenta"

Le Synode demande au Conseil synodal de nommer une commission qui étudie les modalités d'une prise de décision du Synode par consensus, telle que pratiquée au Conseil Oecuménique des Eglises, en vue de l'inscrire dans le règlement général et de l'appliquer dans les cas où une décision risquerait sérieusement de compromettre l'unité et la paix de l'Eglise.

Le pasteur Gabriel Bader, pour le Conseil synodal, rappelle la procédure concernant les motions. Elles sont lues en deux lectures au Synode. Dans la première lecture, la motion est confiée pour étude au Conseil synodal et revient au prochain Synode avec le même texte pour en obtenir l'aval définitif. Il y a une possibilité d'aller plus vite qui dépend entièrement du Conseil synodal, c'est de proposer de traiter la motion en urgence, auquel cas le Synode se prononce directement sur la motion qui devient directement effective. Le Conseil synodal propose de traiter cette motion en urgence afin qu'il puisse avancer dans ce processus qui est déjà, en partie, en route. Ceci afin que le Conseil synodal avance, notamment sur le thème du point précédent.

Au vote, le Synode accepte que la motion "Pagnamenta" soit traitée en urgence par 36 voix contre 3 et 8 abstentions.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, précise que cette motion est proposée pour tenter de faire avancer l'Eglise, dans un esprit de consensus sur des sujets qui pourrait la diviser, comme le point précédent. Certains thèmes, en effet, ne peuvent être décidés comme on le fait en démocratie. Voter à majorité simple n'est pas toujours adéquat dans une prise de position qui touche à la façon de comprendre la foi. Des thèmes sont liés aux croyances, à la façon dont chacun lit la Bible et d'autres de ce qui se vit en Eglise. Dans la question d'une bénédiction pour couple partenaire, chaque position est sincère, pour chacun il est question de fidélité à l'Évangile. Malgré tout, il y a une distance infranchissable. La conviction de chacun est liée à son expérience qu'il est difficile de croire en la possibilité de décider autrement. Sur de tels sujets, il n'est pas judicieux de résoudre de tels problèmes tout de suite et de faire voter en décidant à la majorité simple. Le Conseil œcuménique des Eglises et les communautés chrétiennes conscientes du poids de certaines décisions ont élaboré un processus de prise de décisions dans lequel aucune décision n'est prise tant que chacun n'aura pas l'impression d'avoir été écouté et pris en considération.

Le pasteur Jean-Pierre Roth, paroisse du Joran, demande des précisions quant à ce processus. Qu'implique-t-il concrètement ? Que veut dire "par consensus?"

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, explique qu'il s'agit d'une manière de faire dans un groupe de personnes qui sont représentatives de toutes les tendances. Dans une première étape, ces personnes vont approfondir en discussion et écoute mutuelle tous les arguments des uns et des autres. A ce stade, les débats peuvent être vifs. Il

s'agit de prendre en compte tous les effets possibles et prévisibles de la décision qui sera prise dans un sens comme dans l'autre. La deuxième phase, en Eglise, est de dire: Chacun repart pour un temps qui peut être de quelques semaines ou quelques mois avec tout ce qu'il a entendu. Chacun prend la responsabilité de réfléchir, travailler, prier et écouter ce qui lui semble, à lui personnellement, que l'Esprit de Dieu lui a fait voir des éléments, des faits qui l'ont fait bouger par rapport à ce qu'il avait comme idée au départ. Puis chacun devrait rentrer chez soi et tenter de défendre la position qui n'est pas la sienne. Dans un débat, seul avec lui-même et avec Dieu en méditant sur : "et si l'autre avait raison" ? Lors de la troisième phase, le groupe se retrouve et chacun peut dire le résultat du travail personnel qu'il a fait. Chacun est écouté, mais personne ne rentre dans un débat. Quand tous se sont exprimés, la quatrième phase peut commencer. L'idée est mûre et le groupe voit se dessiner des tendances ou des convergences qui n'avaient pas été imaginées auparavant. Elles sont formulées et dans un cinquième temps, le groupe rédige des propositions à l'autorité compétente, le Synode dans le cas présent. Avec à ce moment-là, la possibilité de voir s'il faut demander un vote qualifié ou à majorité simple. L'expérience montre que dans ce genre de consensus, il est exceptionnel que tous soient d'accord. Mais la minorité parce que tout ce travail a été fait se sent respectée et même si elle va encore refuser au dernier moment, elle acceptera la décision parce que tous se sont donnés les moyens humains et divins d'arriver à une décision d'Eglise.

M. Jacques Laurent, paroisse du Joran, se sent un peu doublé sur la fin. Où a passé l'objet du jour ? Le Synode parlait du PACS a voté contre, ce qu'il accepte, mais il lui semble qu'on propose là quelque chose qui n'a aucun rapport avec l'objet.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, explique qu'un groupe dans l'EREN a déjà commencé à réfléchir en entendant parler de ce processus utilisé au Conseil œcuménique des Eglises afin de voir s'il était applicable pour le sujet, entre autres, de la bénédiction des couples au bénéfice d'un partenariat enregistré. Ce processus semble être une chance pour l'EREN d'être Eglise d'une nouvelle façon. Cette recherche de consensus apporte une qualité d'Eglise plus intense. Ce sujet s'il avait passé aurait causé des déchirures et il semble que ce processus, s'il est accepté pourrait être appliqué dans ce cas. Evidemment la motion ne limite pas ce processus sur ce seul sujet puisque d'autres à l'avenir pourraient venir.

Le pasteur Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, reste sceptique sur la notion d'urgence de la motion. Il lui semble que cette motion est pipée. Le Synode demande au Conseil synodal de nommer une commission. Il se demande pourquoi ne pas demander comme d'habitude au Conseil synodal un rapport qu'il pourrait présenter lors du prochain Synode.

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, précise que ce dernier est conscient des limites du système parlementaire dans un certain nombre de dossiers délicats dont celui de ce jour. Il accepte l'idée d'étudier les accords par consensus, en amont, du moment où le Synode prend sa décision dans les formes habituelles. C'est ce que ce petit groupe, pour l'instant informel, s'apprête à analyser. A savoir, quelles sont les possibilités d'une recherche de décision par consensus pour arriver sur de meilleures bases au moment de la décision au Synode. Le Conseil synodal a voulu, dans un premier temps dissocier cette démarche de la question du PACS, mais il reconnaît qu'il y a là un enjeu, qui semble important. Mme Lavoyer-Bünzli, précise que cela ne consiste pas à transformer fondamentalement le processus de décision de l'EREN, qui restera parlementaire.

Le pasteur Jean-Philippe Calame, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, est conscient que la reformulation n'est peut-être pas la bonne, il s'agit éventuellement de modifier ou d'enlever la question du règlement général. Il rappelle que le sens de cette motion va dans celui exprimé par le Conseil synodal et souhaite que le Synode ait la possibilité de travailler de cette manière-là, pour toutes décisions qui pourraient amener des déchirures importantes dans l'Eglises.

Le pasteur Phil Baker, paroisse du Val-de-Ruz, demande que cette motion soit refusée et propose qu'une nouvelle, mieux ficelée, soit présentée lors du prochain Synode afin que les Conseils paroissiaux soient mieux préparés pour prendre une décision.

Le pasteur Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, affirme qu'accepter cette motion, c'est permettre que la question de la bénédiction pour couples partenaires puisse suivre ce processus.

Au vote, la motion "Pagnamenta" est acceptée par 23 voix pour contre 17 et 7 abstentions et a la teneur suivante:

Le Synode demande au Conseil synodal de nommer une commission qui étudie les modalités d'une prise de décision du Synode par consensus, telle que pratiquée au Conseil Oecuménique des Eglises, en vue de l'inscrire dans le règlement général et de l'appliquer dans les cas où une décision risquerait sérieusement de compromettre l'unité et la paix de l'Eglise.

Le président, vu l'heure avancée, propose de traiter les points suivants lors du prochain Synode, le Conseil synodal renonçant à fixer une séance de relevée.

Il passe la parole à **M. Paul-André Leibundgut**, paroisse La Chaux-de-Fonds pour la prière finale.

Le président **clôt la séance, il est 17h20**

Neuchâtel, le 22 décembre 2007

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Sandrine Minguely, secrétaires administratives du Synode.

Le président :

La secrétaire :

Vincent Genzoni

Danièle Rinaldi